Annual Report
1981/82

Canadian Consultative Council on Multiculturalism

© Minister of Supply and Services Canada 1983
Cat. No. Ci 95-1982
ISBN 0-662-52488-9

Message from the National Chairman

Negotiations were finalized and the Constitution of Canada brought home in 1981-82. The events marked Canada's coming of age. Its Charter of Rights and Freedoms offers protection to individuals and to minority groups.

Advocates of the policy of Multiculturalism rejoiced at the inclusion of Section 27 in the Constitution's Charter of Rights and Freedoms, which reads:

> *This Charter shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the multicultural heritage of Canadians.*

Coupled with the 1971 federal policy of Multiculturalism, Section 27 has made Canada a model for the world.

Much credit must go to the Canadian Consultative Council on Multiculturalism for its forceful and articulate work in having the Charter of Rights and Freedoms amended to include Multiculturalism, and to have this unanimously accepted by all political parties.

However, it is recognized there is still much work to be done to ensure that multicultural policies are developed properly and their principles implemented throughout all government sectors. Only in this way will the consciousness of Canadians be raised to this country's cultural diversity, and only in this way will the aspirations of our cultural groups for fair and equal treatment be realized.

The Council in the future must be dedicated to the attainment of those goals.

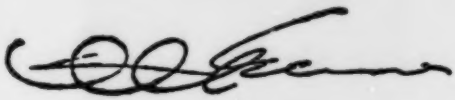

Laurence Decore
National Chairman

Contents

Background 1

1981-82 ACTIVITIES 2

(i) **National Executive** 2

(ii) **Standing Committee on Cultural Enhancement** 3

(a) Heritage Languages 3
(b) Multiculturalism on the International Scene 4
(c) Strategies for the Promotion of Multiculturalism 5
(d) Media — Role of Cabletelevision 7

(iii) **Standing Committee on Canadian Issues** 8

(a) Human Rights and Racial Harmony 8
(b) Affirmative Action and Equal Opportunities 9
(c) Cultural Policy Review 11

Summary 15

Appendices 16

A. Terms of Reference 16
B. List of Members 20
C. Organization Chart 23
D. Recommendations 25

Background

In accordance with a decision of the federal Cabinet to gather together a group of persons well qualified to find strategies to ensure the full participation of all Canadians in the cultural development of our society, the Canadian Consultative Council on Multiculturalism (CCCM) was established in 1973. An advisory body to the government through the Minister of State — Multiculturalism, the 100-member CCCM assesses needs and offers advice, contributing to good rapport among Canadians of all cultural backgrounds.

Members are chosen from all walks of life and from a broad cross-section of ethnic backgrounds. While members do not act as spokespersons for any particular group or organization, the CCCM has evolved to represent the views of all ethnocultural groups in Canada, including those of English and French origins as well as the aboriginal peoples. All appointments are made on a part-time basis. A rotating system is utilized to provide new expertise while maintaining continuity and experience.

An executive committee, comprised of a national chairperson, two vice-chairpersons and one member from each of the provinces and territories, assumes responsibility for planning and co-ordinating CCCM activities. National perspective is given to specific areas of study by committees which are structured with a regional balance. Ad hoc committees are created also to deal with immediate requirements.

A secretariat, headed by a secretary general, is employed full-time to assist the work of the council. The secretariat resides within the Multiculturalism Directorate of the Department of the Secretary of State.

To determine needs and encourage the expression of views and concerns, the CCCM has received briefs and held numerous consultations with groups and individuals across the country. These deliberations have enabled the council to apprise the minister of current trends and to offer advice on a number of important issues.

The council's work has varied from year to year. The CCCM has entered into public debate with federal bodies such as the Task Force

on Canadian Unity, the Joint Parliamentary Committee of the Senate and the House of Commons on the Constitution and, on numerous occasions, with the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission (CRTC). Consultations with provincial advisory councils on Multiculturalism have also been held to discuss mutual concerns.

The Second Canadian Conference on Multiculturalism in 1976, as well as the Third Canadian Conference on Multiculturalism in 1978, were convened by the CCCM, resulting in the publication of "Multiculturalism as State Policy" and "Multiculturalism — A Canadian Reality" respectively.

1981-82 ACTIVITIES

(i) National Executive

Numerous activities marking the tenth anniversary of the declaration of the Government of Canada's policy of Multiculturalism took place during 1981-82 in which the national executive, or some of its representatives, were involved. Among these were five major conferences convened by the minister: the Conference on Immigrant Women, the Heritage Language Education Conference, the Conference on Multiculturalism in Education, the Fourth Canadian Conference on Multiculturalism, and the Symposium on Race Relations and the Law. Several communities also organized celebrations, inviting the participation of Executive members.

The regular executive meeting schedule afforded an opportunity to meet with representatives of ethnocultural groups in Vancouver (April), Winnipeg (May), Kitchener (June) and in Fredericton (November). Completing the yearly agenda were meetings in Ottawa (October, 1981) in conjunction with the Fourth Canadian Conference on Multiculturalism, in Toronto (April, 1981) and in Montreal (April, 1982), when the full membership assembled.

Executive members also appeared before the hearings of the Federal Cultural Policy Review Committee. Strong emphasis was placed on the council's view that the cultural policy for Canada must encompass all cultural groupings represented in this country, and that cultural support programs and the agencies administering them must respond to the needs of all segments of our population.

The basic premise of the council's presentation before the CRTC hearings on Canadian content regulations was that television programming in Canada fails to reflect the reality of our society. The cultural diversity of this country should be adequately represented and full advantage taken of the talent and cultural expression available.

Meetings were also held with CTV, the Canadian Broadcasting Corporation (CBC), the Association of Canadian Advertisers (ACA), the Association of Canadian Television and Radio Artists (ACTRA), and the Union des Artistes (UDA). In each instance, attention was drawn to the lack of visible and 'accented' minorities in television programming and advertisements.

Seven sub-committees of the CCCM were also created and structured into two standing committees to undertake research and investigative procedures. Each sub-committee was chaired by a representative of the national executive, providing communication channels for the members through the executive committee. Sub-committees were given balanced geographic representation to broaden their scope of activities. The next two sections of this report outline their findings.

(ii) Standing Committee on Cultural Enhancement

(a) Sub-committee on Heritage Languages

The Sub-committee was mandated to conduct an informal study on the role of heritage language schools in Canada. Interviews with teachers, administrators, students and parents provided an attitudinal and humanistic approach to complement statistical data on the Cultural Enrichment Program — the mechanism designed to give federal government support for supplementary language schools. The geographic distribution of the sub-committee made possible a cross-country survey; schools were selected from the inventory of those receiving funding through the Multiculturalism Directorate.

Attitudes were found to be most positive. Schools are seen to serve the function of keeping the communities together and transmitting culture-specific values to the children, while still functioning in Canadian society. Teachers were found to be very dedicated; working in their spare time, not for financial gain, but toward maintenance of language and culture.

Several obstacles to the success and support of heritage language teaching were identified. There appears to be a lack of recognition that language is a resource that assists the transmitting of culture, thus preserving and enhancing the pluralistic nature of Canadian society. Insufficient knowledge of the Cultural Enrichment Program and its components, in some instances, has impeded full use of available resources; while some groups, particularly the Native and Black communities, have had little or no access to the program. Concern has been expressed about the lack of information-sharing between government officials and supplementary schools, as well as between individual schools.

The quality of heritage language education is further hindered by the inadequate resources currently allocated to the Supplementary School Assistance Program segment of the Cultural Enrichment Program.

Students raised the issue of obtaining credits for heritage language programs. There is growing interest in teaching heritage languages as an integrated part of the regular public school curriculum. The need for federal-provincial cooperation in the area of heritage language and multicultural development in education has been emphasized to eliminate inconsistencies and duplication of services.

(b) Sub-committee on Multiculturalism on the International Scene

Members were asked to undertake a review of multilingual broadcasting within Canada and other countries in order to assess the status quo of such broadcasting, with a view to providing recommendations to improve the Canadian broadcasting mode.

Informational literature was gathered from 12 countries outside Canada, and the services of researchers/writers were retained to supplement and correlate materials.

It was determined that multilingual broadcasting takes a variety of forms and, to a significant degree, is related to the overall organization of broadcasting as a system in each country. In some instances, such as those of Switzerland, Belgium and Yugoslavia, the broadcasting structures reflect the fact that the population is made up of a number of groups whose languages have official recognition. In other cases,

such as that of Germany, the structure for multilingual broadcasting largely reflects the presence of large numbers of visiting or migrant workers.

In Canada, the United States and Australia, multilingual broadcasting reflects the fact that population growth, to a considerable extent, has been attributable to immigration from many lands over the last century, and that these countries have a mixture of commercial and public broadcasting not commonly found in Europe.

The sub-committee found that, at the present time, only a small percentage of broadcasting time in this country is devoted to programming in heritage languages. Multicultural and multilingual broadcasting has the ability to contribute much to the cohesion of Canada through the reflection of our multicultural character, the interpretation of minority groups to each other and to the larger Canadian society, thereby helping to mitigate intergroup conflict and overcome any latent racism. Such broadcasting also serves as an aid in the adjustment of new immigrants.

This medium is used by ethnocultural groups for the preservation of language and culture. Because, traditionally, minority groups have had little opportunity to become involved in broadcasting, there is a need for workshops and training seminars to develop media skills. This type of programming has, for the most part, been relegated to the community channels. It is hoped that new technological advances will be utilized to reach a wider audience and to give access to members of other groups in order to promote cross-communication and to foster understanding.

(c) Sub-committee on Strategies for the Promotion of Multiculturalism

It was the task of the sub-committee to ascertain the impact of the Multiculturalism Policy on the Canadian way of life, to document current initiatives to promote multicultural philosophies and to identify areas where more work is required. Through development of a questionnaire survey, opinions were sought on the status of the policy and data was collected on current initiatives from leaders of cultural groups, members of ethnic communities, individuals, school board members and municipal and provincial government representatives.

In the last decade, the Government of Canada has accomplished much to augment an awareness of the heritages of Canadians. Cultural groups have been encouraged to take pride in retaining languages and enhancing their customs and traditions. Various performing arts such as theatre, opera and music have taken a decidedly multicultural approach during the policy's first 10 years. While ethnocultural groups traditionally have engaged in these activities, an openness and willingness to share and explain their cultural heritage is emerging, although lack of funding has somewhat restricted the programs they could undertake. Multicultural centres, multicultural councils and groups which embrace all aspects of the federal policy, promoting intercultural activities, folkloric presentations, as well as assisting new immigrants and refugees to integrate into Canadian society, have been formed.

The provinces, too, have shown support for the federal policy and programs. Some provinces have enacted their own legislation. Folk festivals have been supported and Canada Day/Heritage Day celebrations have been given a multicultural thrust. Education institutions in some areas reflect the multicultural composition of our society.

Despite the initiatives of the past decade, the Canadian public still has a very low level of awareness of the policy of Multiculturalism and there is much confusion and misunderstanding about its intent. Perceptions still exist that Multiculturalism pertains only to "non-white," ethnic communities and specific cultural groups. Concern was also expressed that multiculturalism may be "ghettoizing" cultural groups rather than accomplishing stated policy objectives to promote creative encounters and interchanges among groups. Those more familiar with the policy indicated the need to pay particular attention to youth and utilization of educational systems to foster understanding of our society's multicultural reality.

It is evident that greater emphasis must be placed on interaction and interchange between cultural groups and individuals of all ages. The sub-committee also believes that greater liaison is required with provincial governments, their advisory councils and voluntary organizations particularly concerned with Multiculturalism, in order to impact on the education of Canada's youth.

(d) Sub-committee on the Media — Role of Cabletelevision

The sub-committee was asked to study and report on the degree of success obtained by both cable operators and ethnocultural groups in producing significant telecast material of a multicultural nature.

Members consulted representatives of local cablevision companies to assess the extent of media facilities available to minority cultural groups. Ethnocultural groups and multicultural organizations were contacted to determine the extent to which cultural groups availed themselves of the media opportunity, types of program and related issues. An attempt was made to evaluate developmental activity, program quality and need for improvement in such areas as research, technical expertise and volunteer time. Additional information was extracted from *The Accommodation of Language Diversity in Canadian Broadcasting*, a recently completed study on multilingual broadcasting. The services of a consultant were also retained to provide additional expertise.

Senior programming personnel and management were generally found to be highly receptive to the goals of Multiculturalism, indicating to sub-committee members that they saw multicultural programming as an intrinsic part of the cable channels. Ethnocultural organizations reported a somewhat more negative reaction to their programming, citing dissatisfaction with funding limitations, reliance on inexperienced volunteer help, amateur results, as well as unremunerated personal time to develop programs.

Severe lack of funding is the most prevalent concern relating to multicultural programming and the cable systems. Multicultural programming, or any community programming, does not appear to rank highly in the priorities of the cable system operators and their governing body, the CRTC; such program interests therefore are left without sustained funding.

A great deal has been accomplished despite the lack of professional training, of any association of ethnocultural programmers and of any significant program of federal or provincial assistance; yet, ethnocultural programming is greatly in need of such organization, of less restrictive regulations and of professional assistance. It was noted

that, if progress in these areas is not forthcoming, ethnocultural programmers will be squeezed out by better-organized and more affluent interests.

(iii) Standing Committee on Canadian Issues

(a) Sub-Committee on Human Rights and Racial Harmony

The present state of racial tension in Canada, the role of extremist elements in promoting that tension, and society's action to resolve these major problems were studied by the sub-committee.

Regional reports were prepared on the Maritimes, Quebec, Ontario, the Prairies and British Columbia. In Toronto, Winnipeg and Vancouver, groups and individuals were invited to submit briefs and discuss their concerns when the sub-committee met in those locations.

In many areas of the country, measures have been taken to combat organizations such as the Ku Klux Klan and the Neo-Nazi Party in their attempts to incite hatred. But racism is much broader than the extremist elements in our society. The sub-committee noted that results of the 1981 Gallup Omnibus Study on racial attitudes in Canada indicate that prejudice and misunderstanding are far too common.

Racism and race-related incidents are found to be more prevalent in the cities than in the rural areas and tend to be relative to economic conditions and the level of unemployment, coupled with misperceptions and lack of understanding of fellow Canadians. Many racist incidents are perpetrated by youth; idle teenagers often turn to acts of racism as an outlet for their frustrations.

The work of organizations formed specifically to combat racism and the efforts of the various church, social and cultural groups to promote greater understanding are highly commendable. Most impressive is the success of the Mayors' Race Relations Committees in developing programs and promoting dialogue with groups involved in problems of a racist nature. The sub-committee believes that the organization of similar advisory committees in other municipalities would ensure significant improvement in interracial relations.

The first level of the bureaucracy to be encountered by the victim of a race-related incident is usually the police. Recognizing the importance of improving communication links between the police and the

communities they serve, some police forces have adopted the practice of hiring ethnic minorities with appropriate language capabilities; in some areas, multicultural orientation courses are included in officer training curriculum.

Frequently, human rights commissions are called on to deal with racial issues and their officers carry heavy caseloads. Shortage of personnel to offer extended hours, inadequate identification of offices and services, and concomitant jurisdictions tend to impede service to the public.

While the sub-committee would seek more stringent application of penalties for those who contravene criminal legislation as it relates to racially motivated activities, it is recognized that laws will not end racism in this country. Racism will only come to an end when the educational systems, cultural agencies and the media place greater emphasis on depicting the cultural differences, the traditions and the origins of Canadians.

(b) Sub-Committee on Affirmative Action and Equal Opportunities

The sub-committee was asked to determine the level of awareness of the concepts of affirmative action and equal opportunities within the federal sphere, and to offer suggestions for corrective action for federal departments and agencies and for private enterprises doing business with the Government of Canada.

Members became generally informed of the U.S. experience, as well as the action of the Canadian Government, in these areas. Local authorities and organizations were consulted to determine the types and effectiveness of programs in place, and the sub-committee received presentations from federal officials involved in the delivery of affirmative action programs within federal departments. The services of a consultant were retained to conduct further research.

Since its inception, the council has expressed concern about the lack of equality of opportunity in this country. The issue was raised in the *First Annual Report, 1974* and affirmative action and equal opportunity programs were supported in the *1980 Annual Report* of the CCCM. For emphasis, the concepts are again submitted and strongly recommended.

The sub-committee noted that there has been some progress. In 1980, a pilot project for affirmative action was instituted within three federal government departments, Treasury Board, Employment and Immigration Canada and the Department of the Secretary of State.* Several companies have been added to the list of those initiating voluntary affirmative action programs.

Still there is a dearth of knowledge about these programs, and their value and objectives remain unclear even to the target groups.

A lack of understanding, perhaps even confusion, may have resulted from the use of a multiplicity of terms between government departments and agencies; as an example, the Canadian Human Rights Commission makes reference to 'Special Programs,' whereas the Treasury Board prefers the use of the term 'Affirmative Action.' The use of common terminology, it is believed, would consolidate efforts to implement the policies, and would give clarity to informational materials.

It is suggested that an implementation committee be constituted to standardize existing terminology and to prepare literature describing the needs, aspirations and human resources of the disadvantaged and target groups as well as the objectives of affirmative action and equal opportunity programs designed to meet these needs. Dissemination of such literature would increase the public's appreciation of these initiatives and contribute to the success of the programs.

Affirmative action and equal opportunity programs are seen as a means of utilizing, as fully as possible, the human resources and abilities of the present and potential workforce of Canada. It is a sad commentary, therefore, that other than Native peoples and Blacks in Nova Scotia, ethnocultural and visible minorities have not been included among the designated target groups.

Data collected by the 1971 Census of Canada show rates of unemployment for both males and females from the Negro/West Indian, Indo-Pakistani, and Chinese/Japanese groups to be considerably higher than for all other ethnic groups. And, while statistical data

*Note: at the time of writing, the Department of the Environment and the Public Service Commission have joined the pilot project.

is not available at present, research and interviews indicate that the public service sector is viewed as a bastion of English and French supremacy.

It is hoped that the affirmative action programs now underway in some areas of the Government of Canada will prove to be successful and will be expanded to include all departments, agencies and crown corporations, and that persons now outside the public service will have greater employment opportunities should they wish to apply.

The Government of Canada is a large consumer of goods and services. There is evidence that if companies doing business with the government were required by contract to have affirmative action and equal opportunity programs in place, many would be inclined to do so. Contract compliance, then, would accomplish much to involve the private sector in these concepts. The same initiatives, with the same results, the sub-committee suggests, could be expected of enterprises applying for subsidies for wages, training or human resources planning and other programs where federal funding is utilized to promote employment in the private sector.

The sub-committee is convinced that much benefit can accrue from the concepts of affirmative action and equal opportunities, not only for the target groups but for the entire country.

(c) Sub-committee on Cultural Policy Review

In the firm belief that the cultural policy of Canada was in urgent need of clarification and reformulation, the CCCM regarded as a timely move the government's intent to undertake a review of current policies in the area of culture and the arts. The Federal Cultural Policy Review Committee was commended for accepting the challenge and the arduous task of consulting with such a vast number of individuals and organizations.

In order to ascertain the direction and thrust of the discussions between the review committee and the presentors across the country, members of the CCCM Sub-committee on Cultural Policy Review observed the sessions. Many briefs were gathered and the reactions of the media and the general public were scrutinized.

It was found that the briefs chosen for presentation from the private sector covered a wide range of subjects, with funding for artists and artistic endeavors well in the foreground. While the sub-committee recognizes that the performing and visual arts are an important component of culture, they by no means represent Canadian culture in its totality.

The sub-committee understands culture to mean the vision and way of life of a people, comprising not only specific language, heritage and art forms, but also its unique social, economic, political and religious values and institutions.

Canada includes many cultures in its fold; the Canadian cultural reality then is cultural pluralism. The only realistic, viable, just and all-encompassing cultural policy for Canada, both in theory and in practice, must take into serious consideration the Policy of Multiculturalism.

The sub-committee found it difficult to understand why the majority of briefs from federal agencies and crown corporations neither dealt explicitly with Multiculturalism nor offered their agency as a vehicle to promote Multiculturalism in this country.

If, as it would appear, the spirit of the Policy of Multiculturalism as it was announced in 1971 has become lost in other political and economic priorities, then Multiculturalism must be reaffirmed as a national policy by an Act of the Canadian Parliament, and existing government departments, agencies and institutions should be restructured to effectively implement that policy.

Canada's Multiculturalism Policy must be totally inclusive of all of the people of Canada. The Constitution recognizes that Canadian culture is essentially cross-cultural, and programs should be established across Canada to actively seek out the cultural values of all ethnocultural groups and bring them into a Canadian culture.

Canada's Multiculturalism Policy must be based on equality, especially as it relates to different cultural groups. Providing equal opportunities will require Canada's multicultural composition to be reflected in the hiring and promotion policies and practices of both

private enterprise and the public sector, as well as in governmental appointments to boards, commissions, the judiciary and government agencies.

The sub-committee believes that the right of all Canadians to preserve and receive education in their heritage languages must be recognized, and that programs should be devised to promote the learning of as many languages as possible by Canadians. Radio broadcasting in heritage languages and sub-titling of television programs applicable to specific communities should be utilized, with advisory councils representative of the cultural communities used to advise the media bodies on the suitability of programming.

To achieve the goal of a true Multiculturalism Policy, adequate funds for operational expenses as well as for ongoing programs and projects are required.

It is the belief of the sub-committee that recognition, acceptance and respect for the diversity of the many cultural forms in this country will develop the Canadian cultural identity and distinguish it as unique in the world.

Institute of Multiculturalism

From within the Sub-committee on Cultural Policy Review, a special committee was created to study the concept of a central institute, review what needs such an agency would address, and provide a description of the requisite mandate and shape of a 'Canadian Multicultural Institute.'

Presentations related to such an institute were given by Professor K. Victor Ujimoto from the University of Guelph, and by Dr. Jean Burnet, Chairperson of the Canadian Ethnic Studies Advisory Committee. It was noted that the need for an Institute of Canadian Studies on Multiculturalism, or some similar model, has been emphasized frequently over the years. It is now possible to assess the nature and scope of the goals that could be realized by such a comprehensive agency.

The special committee sees an urgent need for a central agency to fill the role of a national clearing house to collect, co-ordinate and disseminate existing research and resource materials. Without duplicating or infringing upon those areas already adequately served by existing national or regional ethnic organizations and institutes, an Institute of Multiculturalism would encourage and support future original research, built on a well-defined base.

Public awareness of the pluralistic nature of Canadian society undoubtedly would be increased by an institute capable of adapting informational materials into formats suitable for dissemination through the electronic and print media. And it is foreseen that such a national centre could address itself as well to a variety of critical, contemporary and public policy issues confronting governments, minority groups and a number of social agencies in their attempts to respond to the needs and aspirations of our pluralistic society.

Summary

During its 1981-82 year of operation, the National Executive of the Canadian Consultative Council on Multiculturalism met with representatives of various ethnocultural organizations across the country, participated in national conferences and appeared before such tribunals as the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission and the Federal Cultural Policy Review Committee. Its members held consultations with representatives of the media as well as with various government bodies whose work has a bearing on multicultural concerns.

The membership was structured into seven sub-committees to look into specific areas of concern to multiculturalism:

STANDING COMMITTEE ON CULTURAL ENHANCEMENT
Sub-committees

- *(a) Heritage Languages*
- *(b) Multiculturalism on the International Scene*
- *(c) Strategies for the Promotion of Multiculturalism*
- *(d) Media-Role of Cabletelevision*

STANDING COMMITTEE ON CANADIAN ISSUES
Sub-committees

- *(a) Human Rights and Racial Harmony*
- *(b) Affirmative Action and Equal Opportunities*
- *(c) Cultural Policy Review*

This report encapsulates the activities, consultations and research undertaken by each segment of the CCCM. It presents not only the views of this council but also a holistic perspective of the concerns, interests and recommendations of government officials and non-government organizations and individuals who impact on multiculturalism.

It is the sincere hope of the members of the CCCM that our presentation will contribute to current discussions on Multiculturalism and will assist the vital task of planning for the second decade of Multiculturalism in Canada.

June, 1982
The Canadian Consultative
Council on Multiculturalism

Appendices

APPENDIX A

CANADIAN CONSULTATIVE COUNCIL ON MULTICULTURALISM
Terms of Reference

Mandate

1. The function of the council shall be to provide a source of consultation and advice to the Government of Canada through the Minister of State — Multiculturalism on matters pertaining to the elaboration and implementaiton of the Policy of Multiculturalism and on such other matters relevant to Multiculturalism which the minister may refer to the council from time to time. To assist in carrying out its mandate the council may establish review panels or special committees to study specific subjects, prepare the reports and analyses resulting from such studies, and recommend courses of action for the minister to consider with his colleagues.

Composition

2. The council shall be made up of individuals from a variety of ethnic and cultural backgrounds who possess knowledge of Canadian society and matters of importance to cultural diversity in the Canadian context and who have demonstrated interest and involvement in these matters either in their local communities or in the national arena.

3. Members of the council shall not act as spokespersons, applicants or petitioners for any particular ethnic community or organization but may draw upon their cultural heritage to provide the sensitivity and objectivity required in dealing with the complex issues related to Multiculturalism.

Term of Office and Organization

4. Members shall be appointed at pleasure for a period not exceeding three years and shall continue to serve until such time as they are reappointed or replaced.

5. The affairs of the council shall be directed by an executive committee made up of a national chairperson, two national vice-chairpersons and a representative selected from each of the provinces, the Yukon and the

Northwest Territories. The chief executive officer and spokesperson for the council shall be the national chairperson or his/her designate.

6. The national chairperson of the council, the vice-chairpersons and the provincial representatives shall be appointed to hold office at pleasure determined by the minister. The national chairperson, vice-chairpersons, and provincial representatives must be members of the council.

Operation

7. At the beginning of each term or at the beginning of each year of operation, whichever is sooner, the council shall present to the minister, for his approval, its plan of action and budget requirements for the period under consideration. Any significant changes to these plans or budget requirements must be approved by the minister.

Administration

8. The approved plan and budget of the council shall be administered by a secretariat.

9. The secretariat shall be made up of a secretary general, an assistant secretary general, an administrative assistant, two committee liaison officers and a secretary.

10. The secretariat shall take its functional direction from the national chairperson of the council and shall be administratively responsible to the Director of the Multiculturalism Directorate in the execution of its duties. The Director of the Multiculturalism Directorate shall be responsible for the personnel and financial administration of the secretariat.

Duties of the Council

11. The council will examine and keep under review the policies, programs, and services of government, and recommend improvements or new activities to accomplish the objectives of the Policy of Multiculturalism.

12. The council, under the direction of the minister and through its executive committee, shall maintain effective consultation with provincial advisory councils on Multiculturalism in those provinces with such councils or similarly designated organizations.

13. The council may be called upon to assist the minister in maintaining effective communication with ethnocultural communities and organizations, and to assist in explaining the policy and program activities.

14. The council in cooperation with the Multiculturalism Directorate may wish to inform the ethnocultural communities about its activities from time to time, and may use as its medium the newsletter published on behalf of the minister by the Multiculturalism Directorate.

15. The council may recommend to the minister the convening of conferences and seminars which provide a broader forum for the discussion of topics relating to multiculturalism.

Reporting Procedures

16. The minister shall convene national meetings. The executive shall, with the approval of the minister, convene other meetings as required in the furtherance of the Multiculturalism Policy.

17. The national chairperson of the council shall report to the minister in writing at least once a year on the operations of the council and as often as the minister may additionally require.

18. The provincial representatives and committee chairpersons shall report to the executive as required.

Benefits

19. Members of the council shall receive a per diem allowance as authorized by the Treasury Board and shall be entitled to expenses incurred while performing council duties as established in Treasury Board directives.

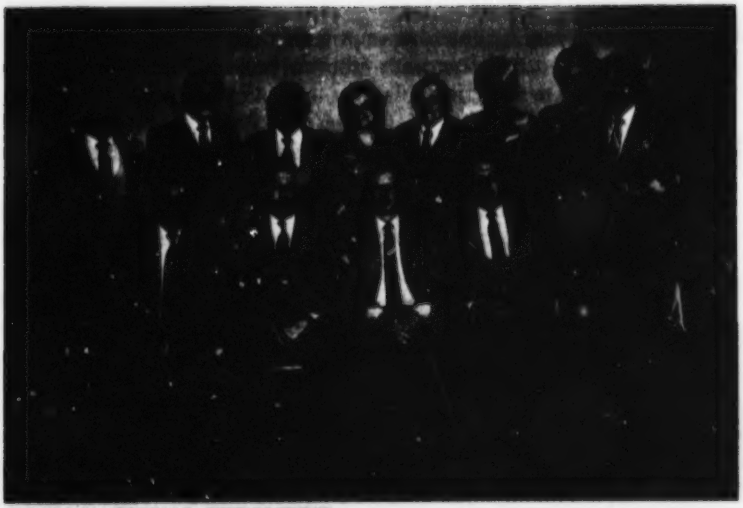

CCCM NATIONAL EXECUTIVE
sitting left to right: **Gerry Meinzer, Hon. Jim Fleming, Laurence Decore, Rhéal Bérubé**
standing left to right: **Krzysztof Gebhard, Israel Ludwig, Gurbachan Singh Paul, Evelyn Michaud, Ian MacLennan, Dorothy Wills, Sandy Furgiuele, Art Lee**

CCCM SENIOR NATIONAL EXECUTIVE
Sitting left to right: **Laurence Decore, National Chairman, Hon. Jim Fleming**
Standing left to right: **Gerry Meinzer, Rhéal Bérubé, National Vice-Chairmen**

List of members

National Executive

National Chairman	Mr. Laurence Decore
Vice-Chairmen	Mr. Rhéal Bérubé
	Mr. Gerry E. Meinzer

Provincial and territorial executives

British Columbia	Mr. Arthur Lee
Yukon	Ms. Eileen Van Bibber
Alberta	Dr. Gurbachan Singh Paul
Northwest Territories	
Saskatchewan	Mr. Krzysztof M. Gebhard
Manitoba	Mr. Israel A. Ludwig
Ontario	Mr. Sandy Furgiuele
Quebec	Mrs. Evelyn Michaud
New Brunswick	Dr. Ian A. MacLennan
Nova Scotia	Ms. Sylvia Hamilton
	Mr. Charles W. Husbands
Prince Edward Island	Mr. Frank Zakem
Newfoundland	Mr. David Riche

Members

British Columbia	Mr. Aleksander Bednarski
	Mr. Syed Yawar Bukhari
	Mrs. Danielle M. Jeffery
	Mr. Horst Koehler
	Mr. Arthur Lee
	Ms. Estella Millard
	Mrs. Nell Plotnikoff
	Mr. Harkirpal Singh Sara
	Mrs. Ursula Surtees
	Mr. Sven A. Svensk
	Mrs. Anna Terrana
	Mr. Anthony Verlaan
Yukon	Ms. Eileen Van Bibber
Alberta	Mr. Laurence Decore
	Mr. J.F. Dion
	Mr. George Ho Lem
	Mr. Alfonso Iafolla

	Mr. Sigurd Jorstad
	Mr. Alfons Krol
	Mrs. Simone G. Laberge
	Dr. Gurbachan Singh Paul
	Mrs. Sharon Pisesky
	Miss Loraine Ratke
	Mrs. Patricia Sembaliuk
Northwest Territories	Mrs. Bertha Allen
Saskatchewan	Mr. Ronald J. Balacko
	Mrs. Gabi Burmeister
	Mr. Krzysztof M. Gebhard
	Mrs. Dolores Honour
	Mr. Christopher Lafontaine
	Mr. Gordon Neill
Manitoba	Ms. Vivian Albo
	Mr. Ted Glowacki
	Mr. Norman Gunn
	Mr. Ernst Hansch
	Mr. Israel A. Ludwig
	Mr. Arthur Miki
	Mr. Oli Narfason
Ontario	Mr. Sarkis Assadourian
	Mr. Nikola Bogdanovic
	Dr. Jaroslav Alexander Boucek
	Mr. Ivan Boyko
	Mrs. Elizabeth V. Burgie
	Mrs. Laura Gueguen Charron
	Chief Ben Cheechoo
	Dr. Frank Epp
	Mr. Hugh Evelyn
	Dr. Imre Fejer Sr.
	Capt. Joseph Frendo-Cumbo
	Mr. Sandy Furgiuele
	Mr. Ben Giglio
	Mrs. Joan Francis Johnston
	Mr. Asif A. Khan
	Mr. Steve Kucera
	Miss Virginia Kuras
	Mrs. Margaret Upenieks Logan
	Mrs. Rosa Pereira Lopes
	Mr. Norman Lynn

	Mr. Gerry E. Meinzer
	Dr. Leonidas Polymenakos
	Mr. Porbhat Raha
	Mr. Alexander Roncari
	Mr. Jorma Sarkijarvi
	Mr. Gunnar Saare
	Mrs. Lourene Scott
	Mrs. Adele A. Simpson
	Mr. Wayne Tanenbaum
	Mrs. Nancy Traquair
Quebec	Mr. Henri Acoca
	Dr. Joachim Brabander
	Mrs. Marie Chevrier-Gervais
	Mrs. Maria de Oliveira
	Mr. Paul Knight
	Mr. Robert Kouri
	Mr. George M. Koutchougoura
	Mr. Édouard Laurent
	Mr. Steven Macek
	Mr. Adrian Maris
	Mrs. Evelyn Michaud
	Mr. Jong-Ku Park
	Miss Françoise Preney
	Mr. Pedro Munoz Robles
	Mr. Antonio Sciascia
	Mr. Thoai Tran-Khanh
	Mrs. Dorothy Wills
New Brunswick	Mr. Rhéal Bérubé
	Dr. Ian A. MacLennan
Nova Scotia	Chief Ryan C. Googoo
	Ms. Sylvia Hamilton
	Mr. Charles W. Husbands
	Mrs. Joan LeBlanc
	Mr. Donald MacMillan
Prince Edward Island	Mr. George J. Mullally
	Mr. Frank Zakem
Newfoundland	Dr. J. Douglas Eaton
	Dr. Kim Hong
	Mr. David Riche

Organization Chart

National Chairman —

Vice-Chairman — M. Rhéal Bérubé

STANDING COMMITTEE ON CULTURAL ENHANCEMENT
Sub-committees

Heritage Languages	**Multiculturalism on the International Scene**
Chairman — S. Furgiuele B. Allen S. Kucera D.A. MacMillan A. Maris A. Miki N. Plotnikoff L. Polymenakos L. Ratke J. Sarkijarvi P. Sembaliuk W. Tanenbaum	**Chairpersons** — E. Michaud D. Riche I. Boyko F. Epp T.T. Khanh P.M. Robles U. Surtees S. Svensk N. Bogdanovic
Promotion of Multiculturalism	**Media-Role of Cable-television Programming**
Chairman — A. Lee **Assistant** — F. Zakem V. Albo R. Balacko M. Chevrier-Gervais H. Evelyn J. Frendo-Cumbo G. HoLem R. Kouri S. Laberge E. Laurent M. Lyall S. Pisesky L. Scott	**Chairman** — K. Gebhard **Assistant** — S. Assadourian A. Bednarski I. Fejer Sr. E. Hansch B. Giglio D. Jeffery S. Jorstad H. Koehler A. Krol S. Macek J.K. Park A. Roncari G. Saaré N. Traquair A. Sciascia

Mr. Laurence Decore

Vice-Chairman — Mr. Gerry Meinzer

STANDING COMMITTEE ON CANADIAN ISSUES
Sub-committees

Human Rights and Racial Harmony	**Affirmative Action and Equal Opportunities**
Chairman — I. Ludwig	**Chairpersons** — D. Wills
E. Burgie	S. Hamilton
B. Cheechoo	**Assistant** — E. Van Bibber
J.F. Dion	H. Acoca
M. de Oliveira	L. Gueguen Charron
D. Honour	R.C. Googoo
A.A. Khan	N. Gunn
J. Leblanc	K. Hong
N. Lynn	V. Kuras
E. Millard	C. Lafontaine
G. Mullally	R.P. Lopes
O. Narfason	G. Neill
P. Raha	F. Preney
A. Terrana	H. Singh Sara

Cultural Policy Review

Chairman — G.S. Paul
Assistant — I. MacLennan
J. Boucek
J. Brabander
S.Y. Bukhari
G. Burmeister
J.D. Eaton
T. Glowacki
A. Iafolla
J.F. Johnston
P. Knight
G. Koutchougoura
M.U. Logan
A. Simpson
A. Verlaan

CANADIAN CONSULTATIVE COUNCIL ON MULTICULTURALISM
Summary of Recommendations

STANDING COMMITTEE ON CULTURAL ENHANCEMENT
Report of the Sub-Committee on Heritage Languages

1. The majority of the schools were familiar with only one aspect of the Cultural Enrichment Program — the Supplementary School Assistance component. Insufficient knowledge of the Teacher Training Assistance and Learning Aids Development components impeded the application for grants in these areas. Complete ignorance of the existence of the Cultural Enrichment Program precluded access, particularly for the Native and Black groups. It is therefore recommended that:

   The minister request the preparation and distribution of a brochure explaining the funding criteria of the Cultural Enrichment Program, with particular care being taken that it be made appropriate for the Native and Black communities.

2. Issues such as the high cost of renting facilities, inadequate funds to pay teachers an acceptable salary, and the inability to purchase teaching aids place undue stress on school administrators and hinder the quality of education available to students in supplementary language programs. The sub-committee therefore recommends:

   That the minister examine the present inadequate funding formula for supplementary school assistance and that the funding be substantially increased.

3. Concern has been expressed by all schools that there is lack of communication between field staff and supplementary schools, as well as between schools of similar and different languages. In addition certification of teachers is a primary concern. It is therefore recommended that:

   A national resource centre which would gather and disseminate information to all heritage language schools be established. The purpose of the centre would be to produce newsletters, curriculum materials, conferences informa-

tion, teaching kits and other print and non-print materials. A further function of the centre would be to organize teacher development facilities which would lead to certification.

4. Supplementary school students have expressed concern about obtaining credits for heritage language programs and about the growing provincial interest in establishing heritage language programs in the regular school systems. It is recommended therefore that:

   The minister encourage the integration of heritage language programs into the public school system, as well as accreditation for supplementary heritage language school programs at the secondary and post-secondary levels.

5. Building facilities for supplementary language schools were found to be, in many instances, inadequate. It was determined that, in some regions, federally-owned buildings with empty space would be suitable to house these supplementary language schools. As a long-term objective, it is recommended to the minister that:

   Available federal building facilities be identified and be used for language schools and/or multicultural activities.

6. Establishment of the federal government's Cultural Enrichment Program has provided some assistance for supplementary language school programs. There is, however, growing interest in teaching heritage languages as an integrated part of the regular public school curriculum. For instance the Toronto Board of Education and the British Columbia Ministry of Education are actively seeking information from Alberta, Manitoba and Saskatchewan on the establishment of such programs.

   The growing provincial interest and publication in the field of Multiculturalism makes it imperative that the two levels of government cooperate. Patchwork programs and jurisdictional confusion will result unless an attempt is made to coordinate federal and provincial policies at the ministerial level and good relations are established between the officials administering the program.
   (House of Commons Debates 1971, vol. 8546 and CCCM report, 1974)

The large attendance of educators at the National Conference on Multiculturalism (Winnipeg, Manitoba November 1981), further emphasized the need for federal-provincial cooperation in the matter of heritage language and multicultural development in education.

The sub-committee therefore recommends:

That the minister invite provincial ministers of education and of culture to discuss:

(a) financial support to develop language and multicultural programs in education;

(b) and joint participation in the preparation and dissemination of material promoting heritage language learning.

Fulfilling the sub-committee's mandate has proven to be a rewarding and worthwhile experience for its members. We were afforded an opportunity to meet with educators and administrators from across the country, to witness their dedication and to share with them their concerns. There help and co-operation has made this report possible.

Report of the Sub-Committee on Multiculturalism on the International Scene

In the interest of more and better multicultural and multilingual broadcasting, the sub-committee recommends to the minister, through the national executive, that the following initiatives be undertaken:

1. Advance the knowledge of the international scene by researching data on such societies as the U.S.S.R. and India.

2. Enlarge the legal framework.

3. Reserve technological space (for example cable, satellite, etc.).

4. Encourage minority groups to take further initiatives, through such incentives as multicultural grants.

5. Fund broadcast training and other support services in the interest of quality.

6. Help increase multilingual broadcasting and expand multilingual broadcasting networks.

7. Help facilitate the use of appropriate foreign programs in Canada.

Report of the Sub-committee on Strategies for the Promotion of Multiculturalism

On the basis of the findings of its study on the status of Multiculturalism, the sub-committee submits the following recommendations:

1. Integration of Activities

(a) Operational and Project Funding

Recognizing the need for more intercultural interaction and the promotion of Multiculturalism, it is recommended that:

> **Recommendation 1**
> one of the criteria for the funding of an operational or project grant should be a cultural group's desire and capability of exposing, sharing, or displaying its activities to other cultural groups.

(b) Funding of Multicultural Centres

Recognizing that, currently, many cultural groups have neither the financial nor human resources to undertake the capital funding of a centre, and the need for more inter-cultural programming; it is recommended by a majority of the sub-committee that:

> **Recommendation 2**
> the federal government should give priority to providing capital funding for the building of multicultural centres, which would be used jointly by ethnocultural groups on a year-round basis.

Recognizing that the present contribution contract method of funding to multicultural centres is limited by time constraints, it is recommended that:

Recommendation 3
the present contribution contract method of funding to multicultural centres be given consideration for revision, to include reassessment at the end of the stated time limit for such funding.

(c) The Arts in a Multicultural Society

In order to promote and facilitate understanding of the concept of Multiculturalism, it is recommended that:

Recommendation 4
funding for theatre arts programs meet the following additional requirements:

(a) be open to full public participation
(b) develop workshops and promotion for youth and schools in the community, to explain the project
(c) develop a system of subsidizing the attendance fees of children from lower economic areas.

Recommendation 5
priority funding be available for the writing of scripts for plays and television programs which portray the Canadian multicultural reality, over productions that present only a unicultural perspective.

(d) The Private Sector

Recognizing that private business and industry can play an important role in promoting Multiculturalism, it is recommended that:

Recommendation 6
the government encourage private enterprises (like Imperial Oil Limited of Canada) to help promote Multiculturalism.

Recommendation 7
an annual award, sponsored by the CCCM, be established to recognize an initiative of the private sector for its contribution toward promoting Multiculturalism.

2. Government

Recognizing the need to reaffirm the principle of Multiculturalism and to raise the profile of Multiculturalism, it is recommended by a majority of the sub-committee that:

Recommendation 8

the federal government take the existing Multiculturalism Directorate out of the Department of Secretary of State and reorganize it under its own department. In reaching this recommendation, the sub-committee expressed its concern that a whole new bureaucracy should not be created but that only reorganization should occur, in that the field officers of the new Department of Multiculturalism would continue to share office space in the regional offices of the Department of the Secretary of State.

Recommendation 9

the federal government be encouraged to develop a strong promotional campaign to increase the understanding of the Multiculturalism Policy.

Recommendation 10

the federal government produce informational literature explaining Multiculturalism, for distribution to the population with regular mailings of, for example, family allowance cheques or pension cheques.

Recommendation 11

the federal government adopt one official logo for Multiculturalism.

Recommendation 12

the federal government sponsor conferences or portions of conferences (e.g. breakfasts) at any number of the national conferences held in Canada similar to the recent successful biennial conference, to sensitize groups about the pluralism of Canadian cultures and the dynamism of Multiculturalism.

Recommendation 13
the federal government fund the National Film Board to produce short documentaries on the cultural heritages of various ethnocultural groups and on the cross-cultural interaction among these groups.

Recommendation 14
all government departments be encouraged to display the dynamism of Multiculturalism. For example, the Departments of Agriculture and Fisheries could embark upon a program of displaying to Canadians how to prepare Chinese or Italian cuisine; use a multicultural focus in all government advertising.

Recommendation 15
the federal government take initiatives to encourage pride in being a Canadian by developing a national attitude through high profile activities and celebrations which emphasize the Canadian identity, such as through Canada Day/Canada Week celebrations, Heritage Day festivals; capitalizing on and reinforcing the kinds of national feelings which emerge through various current sporting events and reminding Canadians of their accomplishments.

Recommendation 16
the federal government give prominence to ceremonies granting citizenship.

3. **Youth and Education**
Recognizing that the future understanding of Multiculturalism rests with the youth of the nation, it is recommended that:

Recommendation 17
the federal government work with its provincial counterparts to facilitate student exchange programs between youth, both within a particular cultural group and across different cultural groups, to facilitate greater understanding among Canadians.

Recommendation 18
the Canadian Consultative Council on Multiculturalism initiate discussions with its provincial counterparts and local school boards, with the objective of broadening educational curricula to include courses on cross-cultural interaction, studies in heritage language preservation and the dynamism of Multiculturalism.

4. **Immigrant Services**
In order to strengthen and improve services aimed at assisting newcomers to adjust to the Canadian way of life, utilizing the concept of Multiculturalism; it is recommended that:

Recommendation 19
the federal government provide adequate and sufficient funding for teaching English or French as second languages to assist immigrants in acquiring at least one of Canada's official languages, in order to become full participants in Canadian society.

5. **Federal-Provincial Consultations**
Recognizing the need to develop closer co-operation and consultation between the federal government and the provincial governments, the majority of the sub-committee recommends that:

Recommendation 20
the federal government convene a federal/provincial conference on Multiculturalism.

Report of the Sub-Committee on the Media Role of Cable-Television Programming

1. We recommend that the CRTC ensure that the cable licensee's commitment to the community channel be safeguarded by a formula which would guarantee a percentage of gross subscriber revenue to the maintenance of the community channel.

2. We recommend that the Multiculturalism Directorate compile and disseminate resource information on incentive funding mechanisms within the public and private sectors that multicultural and ethnocultural production interests could avail.

3. We recommend the formation of a Canadian Association of Ethnocultural Broadcasters to plan productions and cultural programs affecting ethnocultural and multicultural interests and to express a collective viewpoint on matters of public policy and related activity.

4. We recommend that the Multiculturalism Directorate encourage and provide assistance to multicultural organizations in developing programs to upgrade the technical and creative skills of members of ethnocultural groups utilizing the community channel.

5. We recommend the establishment of a nationally accessible distribution mechanism for ethnocultural moving image creations for widespread television exposure.

6. We recommend that the CCCM embark upon an action with the immediate aim of expanding the definition of "community" as presently espoused in Cable Policy Regulations and with the more latterly aim of bringing obvious inconsistencies between the goals of the Multiculturalism Policy and existing broadcast precepts, to the attention of the CRTC.

7. We recommend that care be taken in the wording of any CCCM public statements on ethnocultural media endeavours to ensure that interpretation will not be construed as favouring one aspect of the Multiculturalism Policy goals over any other.

STANDING COMMITTEE ON CANADIAN ISSUES
Report of the Sub-Committee on Human Rights and Racial Harmony

1. Whereas the problem of racial tension is most acute in the cities;

and whereas those cities which have formed mayor's advisory committees have shown the most significant improvement in their interracial relations:

BE IT RESOLVED that the federal government promote the formation of mayor's advisory committees in all cities by:

(a) making available resource personnel to all groups which request such help;
(b) providing access to written and all other resources;

(c) providing seed money to promote the establishment of such committees;
(d) working with the established national federation of municipalities and mayors to promote communication among the said committees.

2. Whereas the ethnic squad concept has met with success within the Metropolitan Toronto Police Department;

and whereas it is desirous to establish better communication links between the police and ethnocultural communities to promote racial harmony:

BE IT RESOLVED that the federal government promote the reflection of the multicultural reality of Canada within all police forces by:

(a) creating an affirmative action program for federally controlled police forces, to ensure the hiring of visible minorities onto the forces;
(b) promote, within all police forces, education to the multicultural reality of Canada with emphasis on the promotion of the understanding of those ethnocultural groups in the local community which are the most prone to being victims of racial tension;
(c) encourage all police forces to remove height and weight restrictions which would bar the hiring of members of ethnocultural groups;
(d) institute a federal/provincial consultative body for the purpose of resolving problems related to racism, which would include representatives from the municipal governments and police forces.

3. Whereas the Human Rights Commission is a body which needs more recognition;

and whereas it is desirous that the Canadian Human Rights Commission become an instrument for the promotion of understanding and to combat racial tension:

BE IT RESOLVED THAT:

(a) all human rights commissions be unified under one umbrella with the Charter of Human Rights as its primary guiding precedent;

(b) more personnel be hired as human rights officers to fill the growing need in the highly populated areas;
(c) office hours of human rights commissions be extended to give access to the working person;
(d) all local human rights commission offices be clearly identified in the telephone book, at the address and by the receptionist on the telephone.

4. Whereas it is desirous that the criminal legislation of Canada be strengthened to meet the threat of increased racial tension;

and whereas it is desirous that the federal government take steps to discourage the formation of radical racism motivated groups:

BE IT RESOLVED THAT:

(a) the Criminal Code of Canada be amended to provide automatic jail terms for racism motivated offences;
(b) the Criminal Code of Canada be amended to remove the necessity for the Provincial Attorney General's FIAT for hate literature prosecution.

5. Whereas it has been found that most racism-related incidents involve youths;

and whereas it is believed that troubled economic times help promote racial tension:

BE IT RESOLVED THAT the federal government, through Employment and Immigration Canada, develop and promote a permanent Youth Employment Program in areas of the country where racial tension is the highest.

6. Whereas incidents of racial tension begin from a basic lack of understanding of the various ethnocultural groups of Canada;

and whereas it is desirous that all persons in Canada be made aware of our multicultural reality:

BE IT RESOLVED THAT the federal government promote the production of films, literature and educational material about the Cana-

dian multicultural reality which would be made available to schools, media, labor unions and business communities in all parts of Canada.

7. Whereas racial tension is severe in many areas of the country;

and whereas the media, as the appropriate tool to reach the people, has a responsibility towards society and a very important educational role;

and whereas the average citizen of this country follows the information released by the media;

and whereas the media can be the best tool to alleviate tension:

BE IT RESOLVED THAT the federal government encourage the media to present a series of articles and/or programs depicting the cultural differences, the traditions, the origins of Canadians, not by stereotyping them but by showing the facts, in order to help Canadians become more understanding of color, creed and origin.

Report of the Sub-Committee on Affirmative Action and Equal Opportunities

Resolutions emanating from Recommendation No. 1
BE IT RESOLVED that the federal government make available to all staff involved in the administration and implementation of affirmative action and equal opportunity programs, sensitivity and awareness training to enhance effective and efficient program operationalization and data distribution.

BE IT RESOLVED that the federal government make available to the general public, and more specifically to the target groups, the rationale, advantages, rights and responsibilities of affirmative action and equal opportunity programs.

(Priority: Immediate Implementaiton)

Resolution emanating from Recommendation No. 2
BE IT RESOLVED that a single committee be constituted to create a common data bank to be used in all affirmative action and equal

opportunity programs, and that this material be used to sensitize the general public to the advantage of such programs and facilitate implementation.

(Priority: Immediate Implementation)

Resolution emanating from Recommendation No. 3
BE IT RESOLVED that ethnocultural and visible minorities be designated as a target group for affirmative action and equal opportunity programs within the public service sector and that statistical studies be initiated and kept, in order to ensure that the ethnocultural minorities of Canada are adequately reflected in the Federal Public Service.

(Priority: Immediate Implementation)

Resolution emanating from Recommendation No. 4
BE IT RESOLVED that the federal government institute a system of mandatory contract compliance in the awarding of contracts in the private sector.

BE IT RESOLVED that the federal government award contracts in the private sector to companies with affirmative action and equal opportunity programs in operation or to companies that indicate a willingness to institute such programs.

(Priority: Short Term Implementation)

Resolution emanating from Recommendation No. 5
BE IT RESOLVED that federal government grants related to employment, training and retraining in the private sector, be conditional upon the establishment of appropriate affirmative action and equal opportunity programs.

(Priority: Immediate Implementation)

Resolution emanating from Recommendation No. 6
BE IT RESOLVED that a committee be struck for the specific purpose of evaluating affirmative action and equal opportunity programs from the point of view of efficiency, effectiveness, training and effects on, and acceptance by, the designated target groups.

(Priority: Short Term Implementation)

Resolution emanating from Recommendation No. 7
BE IT RESOLVED that the federal government take steps to evaluate the affirmative action and equal opportunity programs currently in effect in Treasury Board, Secretary of State and Employment and Immigration Canada; and that following evaluation, these programs be extended to all federal departments, agencies and crown corporations.

(Priority: Long Term Implementation)

Report of the Committee on Cultural Policy Review
IMPLEMENTATION OF MULTICULTURALISM POLICY

The policy should be implemented in the following areas:

1. Constitution
2. Socio-conomic equality
3. Language and education
4. Cross-cultural exchanges
5. Public awareness through media
6. All inclusiveness of the policy
7. High profile of the policy

1. Constitution

The agenda for the next constitutional conference should include items respecting the objectives of the Multiculturalism Policy, including supplementary languages as set out later in this paper, for inclusion in the Constitution as legal rights. The Constitution should recognize that Canadian culture is essentially cross-cultural.

Constitutional discussions should consider also the nature and role of the Senate. The Senate should be constituted to reflect both regional and cultural interests throughout Canada. There should be equitable representation from each province and territory. The Senate should be an effective institution for protecting both provincial and cultural rights.

2. Socio-economic Equality

Canada's Multiculturalism Policy must be based on equality, especially as it relates to different cultural groups.

Federal funding of the multicultural programs must be substantially increased in scope and amount.

The hiring and promotion policies and practices of both the public sector and private enterprise should reflect Canada's multicultural composition in order to provide equal opportunities. Testing and evaluation for hiring and promotion should respect cultural and linguistic backgrounds.

All governmental appointments to boards, commissions, the judiciary, governmental agencies, etc., should take into account Canada's diversity.

The public service should carry out affirmative action programs to balance representation from among Canada's various cultural groups, and to correct any imbalance that currently exists, without surrendering efficiency.

The testing and advancement procedures and the competition system of the public service of the federal and provincial governments should be reviewed to ensure that candidates of all backgrounds have equal opportunities to meet requirements for advancement.

The government should abandon any further suggestion of establishing priorities in Canada on the basis of any "founding nations" concept. Historically there were many Native nations in existence in the area defined as Canada before the British or French arrived on this soil. We are firmly of the opinion that all peoples who immigrate to Canada become "founding peoples" in a contemporary sense because Canada is a dynamic society and each person is expected to make a contribution to its continuing development.

3. Language and Education

Canada's Multiculturalism Policy must recognize the right of all Canadians to preserve and receive education in their heritage languages.

Programs should be devised to promote the learning of as many languages as possible by Canadians.

Television programs and movies applicable to specific communities should be subtitled where necessary.

Radio broadcasting in heritage languages should be encouraged on a national and provincial level.

Advisory councils, representative of the cultural community, should be used to advise the CRTC, CBC, NFB, the newspaper council and other media bodies on suitability of programming.

The educational system should be used as a means of disseminating information on and increasing awareness of the policy. It should also be the vehicle for the enhancement of a distinct Canadian identity.

The sensitization of public services could be accelerated by the intraining programs connected with the public school system. (e.g. recently the CBC developed a project to train ethnocultural broadcasters to work at various levels).

4. Cross-Cultural Exchanges and Canadian Unity

Cross-cultural programs should be established across Canada to actively seek out the cultural values of all ethnocultural groups and bring them into a Canadian culture.

Multicultural institutes and research and teaching chairs should be established at universities, with the broadest mandate possible including the study of law, customs, institutions and traditions of other cultures.

Cross-cultural exchange programs should be established among Canadians, and should include:

(a) student exchange programs,
(b) cross-cultural leader exchange programs,
(c) family exchange programs.

Cross-cultural exchange programs should also include contacts between multicultural leaders in Canada and other countries.

A program of cross-cultural sensitization and awareness should be developed for all government agencies and institutions, private agencies and institutions and all ethnocultural groups.

5. Public Awareness Programs through Media

Canada's Multiculturalism Policy requires that programs be developed with a view to improving and enhancing Canada's culture.

Cultural policies and programs in other countries should be studied for ideas and values.

Private enterprise should be encouraged to carry out public awareness programs.

Television advertising campaigns promoting the concepts of Multiculturalism should be utilized as the most effective way to create an awareness of the cultural diversity of our society.

The cultural activities of Canadian ethnocultural groups should be brought together in creative encounters with those of the mainstream cultural groups.

Media campaigns on Multiculturalism must be undertaken in the mainstream media and not confined to what is normally termed the ethnic press, or ethnic stations.

6. Inclusiveness of Multicultural Policy

Canada's Multiculturalism Policy must be totally inclusive of *all* of the people of Canada including the French-speaking Canadians, English-speaking Canadians, Canadian Natives and Inuit.

Canada's component groupings must be perceived in the same way they perceive themselves. Canada not only consists of a community of "communities" but also includes groupings who perceive themselves as being "nations" in a sociological and sometimes in a political sense (this applies largely to the Canadian Natives). These groupings must be recognized for what they are and must be treated with respect and accepted for what they are.

Federal, political and government leaders must carry the message to these groups that the policy includes and benefits them.

Media programs must convey the message that the Multiculturalism Policy is inclusive of all Canadians.

Immigration policy must reflect Canada's pluralistic society and must be supportive of immigrants bringing their cultures to Canada. Canada's external representatives (ambassadors, commissioners, etc.) and immigration officers in particular should be sensitized to the cultural realities of Canada and should make prospective immigrants aware of this reality.

Existing government departments, agencies and institutions should be restructured to effectively implement the Multiculturalism Policy proposed herein.

7. High Profile of the Policy

The only possible way in which this policy, in its specific details, could realistically be implemented is by giving it the high profile that is worthy of a national cultural policy. So far, Multiculturalism has been relegated to a position of "tokenism" to satisfy the demands of the "other" ethnic groups. But it is time, not only for demographic reasons (the composition of Canada is expected to change so that the "other" ethnic groups will constitute close to 50% of the Canadian population) but also for reasons of ethics, that this policy acquire the full stature of a Canadian national policy. Hence we strongly urge that the federal government should:

1. reaffirm the Multiculturalism Policy as the policy for all Canadians, which was the original intent when the government made its announcement in 1971, stating that,

> *. . . we believe that cultural pluralism is the very essence of Canadian identity . . . . A policy of Multiculturalism must be a policy for all Canadians.*

The CCCM's brief to the Federal Cultural Policy Review Committee emphasized that,

We feel that it is only in a multicultural environment that a genuine Canadian culture can breathe, grow and develop . . . and it is only as a culturally pluralistic society that Canada will remain among the most civilized nations of the world.

2. declare the Multiculturalism Policy to be a national policy by appropriate legislation or by an Act of the Canadian Parliament and that it be enforced at all levels of government;

3. give an overall multicultural philosophical thrust to the cultural milieu in Canada, organized under a Department of Culture, headed by a Minister of Culture, with a Cabinet committee to assist in the co-ordination of all Canadian cultural activities.

   The new department should have four distinct functions:

   to administer funding support for all activities pertaining to culture and all forms of arts and literature, and facilitate appreciation of every culture in the Canadian mosaic;

   to promote and enforce the Official Languages Act, ensuring services to the public in both the English and French languages and promote supplementary languages education where numbers warrant;

   to administer human rights and race relations programs and immigration and settlement issues (establishing close liaison with the Departments of Indians Affairs and Northern Development and Employment and Immigration Canada) and to develop programs to give both "old" and "new" Canadians the necessary education and psychological support to bring their social status closer to the rest of society;

   to create better understanding and appreciation among Canadians, of all of the cultures in Canada through heritage festivals, performing arts, art galleries, exhibitions and displays.

4. allocate to the new Department of Culture adequate funds for its operational expenses as well as ongoing programs and projects, to achieve the goal of a true Multiculturalism Policy;

5. reach a federal/provincial understanding and agreement for the implementation of a multicultural policy at the provincial level. For this, a federal/provincial conference of first ministers should discuss the national Policy of Multiculturalism;

6. establish field offices of the new Department of Culture in each province with the objective of implementing the federal Policy of Multiculturalism and maintaining liaison among governments;

7. appoint a cultural commissioner to act as a monitor and ombudsman in the implementation of Canada's Multiculturalism Policy;

8. ask the offices of the Governor General of Canada and the lieutenant governors of the respective provinces and the persons occupying those offices to play a more visible and significant role in the promotion and enhancement of the reality of Multiculturalism.

INSTITUTE OF MULTICULTURALISM

The committee is of the view that there is a need for an Institute of Multiculturalism in Canada for the following reasons:

1. *The need for a clearing-house for collecting, co-ordinating and disseminating information and research.* This would be the primary responsibility of the institute. At present, there is a lack of continuity of research being undertaken by a variety of agencies, groups and individuals. The cataloguing of existing material would also identify neglected research areas. The institute should constantly update information on scholarly work and other research. Concomitant to this responsibility of 'keeping-on-top' of scholarly work is that of encouraging research into new areas. There is a need in such an undertaking to assure that researchers and other interested groups can 'plug into' each others' work. A 'meeting of the minds' is envisioned here. It is understood that the clearing-house function should ensure academic freedom.

2. *The need to increase public awareness through the promotion of the pluralistic nature of Canadian society.* The institute should adapt information materials into formats which can reach the widest possible

audience through print and electronic media, including books, pamphlets, tapes, slides, films as well as socio-cultural activities (conferences). All of the preceding proposals are directed towards the enhancement of the level of debate, publication and informed decision-making. In addition, the committee sees this as a move towards enlarging the forum for the discussion of multicultural issues. We can no longer afford to restrict ourselves to the converted talking to the converted. Multiculturalism must become a current academic and public policy subject of debate. The exchange of views and ideas must be heard in universities and in other places where public opinion and policy is being shaped.

3. *The need for original research*. The institute should encourage research without duplicating or infringing upon those areas already adequately served by existing national, regional and ethnic organizations and institutes.

> *The institute should address those issues which are national in scope. This means that cross-cultural and comparative studies must also be undertaken. There are several other areas of concern currently not addressed at the national level. The institute may serve as a much needed catalyst for further action. One area which has been left virtually ignored is that of comparative research into similar philosophies and programs in other countries.[1] This is important as an exchange of ideas and as a means of measuring our own performance and seeing areas for improvement. This is a new need being addressed since this is not being done anywhere else.*

4. *The need for input towards the development of public policy relating to Multiculturalism*. The institute should introduce sophisticated mechanisms of policy analysis with regard to multiculturalism. There is a definite need to develop the resources and ability for an agency outside of government to speak to the question of what a particular action of

government, business, labor and other institutions would have on Multiculturalism. Clearly, this forward-looking public policy research is important whenever policies in a wide variety of areas are being considered. Implicit in this public policy function for the Institute is the belief that Multiculturalism transcends any single portfolio of government or area of activity. (The Institute of Multiculturalism should have the responsibility to undertake this public policy research).

1. **A Decade of Multiculturalism: A Need for Change,** K. Victor Ujimoto, Department of Sociology and Anthropology, University of Guelph, Guelph, Ontario, Canada.

Rapport annuel
1981/82

Conseil consultatif canadien du multi-culturalisme

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983
N° de cat. Ci 95-1982
ISBN 0-662-52488-8

Message du Président national

En 1981-1982, l'aboutissement des négociations constitutionnelles et le rapatriement de la Constitution du Canada ont marqué un nouveau tournant dans l'histoire canadienne. La Charte des droits et libertés protège les individus et les minorités.

Les défenseurs de la politique du multiculturalisme se réjouissent de l'insertion, dans la Charte des droits et libertés de la Constitution, de l'article 27, qui déclare:

> *Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.*

Allié à la politique fédérale du multiculturalisme de 1971, l'article 27 fait du Canada un modèle pour le monde entier.

Pour une bonne part, le crédit en revient au Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, dont l'énergie et l'éloquence ont contribué à faire inclure le multiculturalisme dans la Charte des droits et libertés et ce, avec l'accord unanime de tous les partis politiques.

Toutefois, il y a encore beaucoup à faire pour voir à ce que les politiques multiculturelles soient poursuivies avec vigueur et leurs principes, mis en application dans tous les secteurs du gouvernement. Ce n'est que par un tel cheminement que les Canadiens prendront pleinement conscience de la diversité culturelle de notre pays et que les aspirations des groupes culturels à un traitement équitable seront réalisées.

Tels sont les buts que le Conseil aura cherché à atteindre.

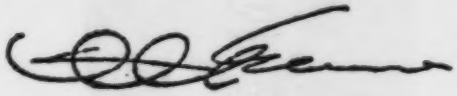

Le Président national
Laurence Decore

Table des matières

Historique 1

ACTIVITÉS EN 1981-1982 2

(i) **Comité de direction** 2

(ii) **Comité permanent du développement culturel** 3
- *(a) Langues ancestrales* 3
- *(b) Multiculturalisme au niveau international* 4
- *(c) Promotion du multiculturalisme* 5
- *(d) Media et télédistribution* 7

(iii) **Comité permanent chargé des questions d'intérêt national** 8
- *(a) Droits de la personne et relations interraciales* 8
- *(b) Action positive et égalité des chances* 9
- *(c) Examen de la politique culturelle* 12

Résumé 15

Annexes 16

A. Attributions 16
B. Liste des membres 20
C. Organigramme 23
D. Recommandations 25

Historique

Suite à une décision du Cabinet fédéral de rassembler un groupe de personnes qualifiées pour dresser des stratégies visant à assurer la pleine participation de tous les Canadiens au développement culturel de notre société, le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (C.C.C.M.) a été créé en 1973. À titre d'organisme conseiller du gouvernement, par le truchement du ministre d'État au Multiculturalisme, le C.C.C.M., qui compte 100 membres, évalue les besoins et offre des conseils, contribuant ainsi à la bonne entente parmi les Canadiens de toutes les cultures.

Les membres du C.C.C.M. proviennent de tous les milieux sociaux et ethniques. Bien que ses membres ne se fassent les porte-parole d'aucun groupe ou organisme particulier, le C.C.C.M. a peu à peu été amené à représenter les vues de tous les groupes ethnoculturels du Canada, y compris ceux d'origine anglaise et française et les peuples autochtones. Tous les membres sont nommés à temps partiel. Un système de rotation permet d'y amener régulièrement une expertise nouvelle tout en maintenant la continuité et l'expérience.

Un comité de direction, composé d'un président national, de deux vice-présidents et d'un membre de chaque province et territoire, se charge de planifier et de coordonner les activités du Conseil. Des comités à représentation régionale équilibrée donnent une perspective nationale à des sphères d'études précises. D'autres comités sont créés selon les besoins immédiats.

Un secrétariat permanent, dirigé par un secrétaire général, appuie le Conseil dans son travail. Le secrétariat est rattaché à la Direction du multiculturalisme du Secrétariat d'État.

Afin de déterminer les besoins et d'encourager les gens à exprimer leurs vues et leurs préoccupations, le C.C.C.M. a reçu des mémoires et tenu de nombreuses consultations avec des groupes et individus partout au Canada. Ces délibérations ont permis au Conseil d'informer le Ministre sur les tendances actuelles, et de donner des conseils concernant diverses questions importantes.

Le travail du Conseil varie d'une année à l'autre. Le C.C.C.M. a participé à des débats publics avec des organismes fédéraux tels que la Commission de l'unité canadienne, le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution, et aussi, à maintes reprises, avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.). Des consultations ont également eu lieu avec les conseils consultatifs provinciaux du multiculturalisme afin de discuter de sujets d'intérêt commun.

La Deuxième Conférence canadienne sur le multiculturalisme (1976) et la Troisième Conférence canadienne sur le multiculturalisme (1978), tenues sous les auspices du C.C.C.M., ont résulté en la publication de deux documents intitulés "Le multiculturalisme, politique d'État" et "Le multiculturalisme, réalité canadienne".

ACTIVITÉS EN 1981-1982

(i) Comité de direction

Nombre d'activités marquant le dixième anniversaire de l'annonce de la politique du multiculturalisme du gouvernement fédéral, ont eu lieu en 1981-1982, avec la participation du comité de direction ou de certains de ses membres. Parmi ces activités, mentionnons cinq grandes conférences parrainées par le Ministre: la Conférence sur les immigrantes, la Conférence sur l'enseignement des langues ancestrales, la Conférence sur le multiculturalisme dans l'enseignement, la Quatrième Conférence canadienne sur le multiculturalisme et le Colloque sur le droit et les relations interraciales. Plusieurs collectivités ont en outre invité des membres du comité de direction à leurs célébrations.

Le calendrier des réunions du comité de direction a donné à celui-ci l'occasion de rencontrer des représentants de groupes ethnoculturels à Vancouver (avril), Winnipeg (mai), Kitchener (juin) et Fredericton (novembre). Il y a eu également des assemblées plénières à Ottawa (octobre 1981), dans le cadre de la Quatrième Conférence canadienne sur le multiculturalisme, à Toronto (avril 1981) et à Montréal (avril 1982).

En outre, des membres du comité de direction ont comparu aux audiences de la Commission d'examen de la politique culturelle fédérale. Ils ont alors fortement insisté sur le fait que la politique culturelle

du Canada doit embrasser tous les groupes culturels représentés au pays et que les programmes d'appui culturel et les organismes qui les administrent doivent répondre aux besoins de tous les groupes de la population.

Le point de vue qu'a présenté le Conseil au C.R.T.C. lors des audiences sur la réglementation du contenu canadien reposait sur la prémisse voulant que les émissions de télévision au Canada ne reflètent pas la réalité de notre société. Il importe de représenter adéquatement la diversité culturelle du pays et de tirer pleinement profit des talents originaux et de la variété des expressions culturelles.

Des réunions ont également eu lieu avec CTV, Radio-Canada, l'*Association of Canadian Advertisers* (ACA), l'*Association of Canadian Television and Radio Artists* (ACTRA) et l'Union des artistes (UDA). Chaque fois, on a attiré l'attention sur l'absence de minorités identifiables dans les émissions de télévision et les messages publicitaires.

À des fins de recherche et d'enquête, sept sous-comités du C.C.C.M. ont été créés et groupés en deux comités permanents. Chaque sous-comité était présidé par un représentant du comité de direction, ce qui facilitait la communication avec les membres par l'entremise du comité de direction. Les sous-comités étaient formés selon une représentation géographique équilibrée afin d'élargir la portée de leurs activités. Les deux parties qui suivent décrivent les conclusions auxquelles en sont arrivés ces sous-comités.

(ii) Comité permanent du développement culturel

a) Sous-comité des langues ancestrales

Le sous-comité avait pour mandat de mener une étude informelle sur le rôle des écoles de langues ancestrales au Canada. Des entrevues avec des enseignants, des administrateurs, des élèves et des parents ont ajouté une dimension humaine aux données statistiques sur le Programme d'épanouissement culturel, mécanisme conçu pour fournir un appui du gouvernement fédéral aux écoles de langues complémentaires. La répartition géographique du sous-comité a permis de donner à l'enquête un caractère pancanadien; les écoles ont été choisies parmi celles qui reçoivent des subventions par l'intermédiaire de la Direction du multiculturalisme.

Les attitudes se sont révélées positives. Les écoles étaient perçues comme un moyen de cimenter les collectivités et de transmettre aux enfants des valeurs propres à leur culture tout en leur permettant de continuer de fonctionner au sein de la société canadienne. Les enseignants sont dévoués à leur tâche, travaillant dans leur temps libre non par appât du gain, mais pour préserver la langue et la culture.

On a identifié plusieurs éléments qui font obstacle au succès et à l'appui de l'enseignement des langues ancestrales. La langue n'est pas toujours reconnue comme un véhicule de la culture et, partant, comme un moyen de préserver et d'enrichir la diversité de la société canadienne. Dans certains cas, une méconnaissance du Programme d'épanouissement culturel et de ses divers volets a entravé le plein emploi des ressources disponibles, tandis que certains groupes, notamment les Autochtones et les Noirs, ont peu ou n'ont pas accès au Programme. Il a également été fait mention du manque de communication entre les fonctionnaires et les écoles, de même qu'entre les écoles elles-mêmes. En outre, la qualité de l'enseignement des langues ancestrales se ressent du peu de ressources actuellement affectées à la section du programme d'aide aux écoles complémentaires du Programme d'épanouissement culturel.

Les élèves ont soulevé la question de l'accréditation des cours de langues ancestrales. On manifeste de plus en plus d'intérêt pour l'intégration de l'enseignement des langues ancestrales au programme de cours régulier des écoles publiques. On a aussi souligné le besoin de coopération fédérale-provinciale dans le domaine des langues ancestrales et du développement multiculturel en éducation, afin d'éliminer les inconséquences et le double emploi.

b) Sous-comité du multiculturalisme au niveau international

Les membres ont été chargés de passer en revue les émissions de radio et de télévision multilingues au Canada et à l'étranger afin d'évaluer la situation actuelle et de fournir des recommandations qui pourraient améliorer les services canadiens.

On a recueilli de la documentation de 12 pays étrangers et chargé des recherchistes/rédacteurs de compiler le matériel et d'y suppléer au besoin.

Il est apparu que la radio-télédiffusion multilingue est polymorphe et est, dans une grande mesure, fonction de l'organisation globale de la radio-télévision dans chaque pays. Dans certains cas, comme en Suisse, en Belgique et en Yougoslavie, la structure de la radio-télévision reflète le fait que la population se compose d'un certain nombre de groupes dont la langue est reconnue officiellement. Ailleurs, en Allemagne par exemple, la structure de la radio-télévision multilingue reflète en grande partie la présence d'un grand nombre de travailleurs étrangers.

Au Canada, aux États-Unis et en Australie, la radio-télévision multilingue reflète le fait que la croissance démographique est en grande partie attribuable à l'immigration de tous les coins du globe depuis un siècle et que ces pays présentent un mélange de radio-télévision commerciale et publique peu courant en Europe.

Le sous-comité a constaté que, à l'heure actuelle, un faible pourcentage seulement du temps en ondes est consacré aux émissions en langues ancestrales. La radio-télévision multiculturelle et multilingue peut contribuer grandement à l'unité canadienne en reflétant notre caractère multiculturel, en servant d'interprète entre les groupes minoritaires et auprès de l'ensemble de la société canadienne, en aidant à désamorcer les conflits entre les groupes et à éliminer le racisme latent. Pareilles émissions aident aussi les nouveaux immigrants à s'adapter à leur milieu.

Les groupes ethnoculturels utilisent la radio-télévision pour préserver leur langue et leur culture. Comme les minorités n'ont traditionnellement guère eu l'occasion de travailler dans ce domaine, il y aurait lieu de créer des ateliers et des programmes de formation dans les techniques des media. En majeure partie, ce genre d'émission a été relégué aux stations communautaires. Il est à espérer que la technologie nouvelle sera utilisée pour atteindre un auditoire plus vaste et pour donner libre accès aux membres d'autres groupes afin de promouvoir l'échange de communications et favoriser la compréhension mutuelle.

c) Sous-comité de promotion du multiculturalisme

Le sous-comité avait pour tâche de jauger l'impact de la politique du multiculturalisme sur la vie canadienne, de documenter les initiatives en cours visant à promouvoir le multiculturalisme et de cerner

les domaines où il y aurait lieu de redoubler d'efforts. À l'aide d'un questionnaire conçu à cette fin, on a sollicité des opinions sur l'état de la politique et recueilli des données sur les initiatives en cours auprès de dirigeants de groupes culturels, de membres de communautés ethniques, du public en général, de membres de commissions scolaires et de représentants des municipalités et des gouvernements provinciaux.

Au cours des dix dernières années, le gouvernement du Canada a fait beaucoup pour éveiller des Canadiens à la diversité de leur patrimoine. Les groupes culturels ont été encouragés à tirer fierté de la préservation de leur langue, leurs coutumes et leurs traditions. Les arts de la scène, théâtre, opéra, musique, ont adopté avec enthousiasme une démarche multiculturelle au cours de la première décennie de la politique du multiculturalisme. Alors que les groupes ethnoculturels se sont toujours livrés à de telles activités, ils manifestent de plus en plus maintenant le désir de partager et d'expliquer leur patrimoine culturel, bien que le manque d'argent ait quelque peu restreint les projets qu'ils pouvaient entreprendre. On a assisté à la formation de centres multiculturels, de conseils et de groupes multiculturels s'intéressant à tous les aspects de la politique fédérale, depuis la promotion des activités interculturelles et les présentations folkloriques jusqu'à l'intégration des nouveaux immigrants et des réfugiés dans la société canadienne.

Les provinces ont aussi manifesté leur appui à la politique et aux programmes fédéraux. Certaines provinces ont adopté leur propre législation. Les festivals folkloriques ont obtenu de l'appui, et les célébrations de la Fête du Canada et de la Fête du patrimoine ont reçu une impulsion multiculturelle. Dans certaines régions, les maisons d'enseignement reflètent la composition multiculturelle de notre société.

Malgré les initiatives de la dernière décennie, le public canadien demeure peu conscient de la politique du multiculturalisme, et il existe beaucoup de confusion et d'incompréhension quant à son but. Pour certains, le multiculturalisme demeure l'apanage des "non-Blancs", des communautés ethniques et des groupes culturels particuliers. On a aussi exprimé l'inquiétude que le mutliculturalisme risque de créer des ghettos culturels au lieu de réaliser les objectifs de la politique officielle, qui sont de promouvoir des rencontres et des échanges créateurs entre les groupes. Ceux qui connaissaient bien la politique ont parlé de la nécessité d'accorder une attention particulière aux jeunes et à

l'utilisation des systèmes d'éducation pour favoriser la compréhension de la réalité multiculturelle de notre société.

Manifestement, il faut mettre davantage l'accent sur l'interaction et l'échange entre individus et groupes culturels de tous les âges. Le sous-comité est aussi d'avis qu'il faut plus de liaison avec les gouvernements provinciaux, leurs conseils consultatifs et les organisations bénévoles qui s'occupent de multiculturalisme afin de créer une empreinte sur l'éducation des jeunes au Canada.

d) Sous-comité des media et de la télédistribution

Le sous-comité a été chargé d'étudier et de faire rapport sur le degré de succès obtenu par les câblodistributeurs et les groupes ethnoculturels dans la production d'émissions à caractère multiculturel.

Les membres ont consulté des représentants d'entreprises locales de câblodistribution afin d'évaluer l'étendue des services offerts aux minorités culturelles. Des groupes ethnoculturels et des organisations multiculturelles ont été contactés pour déterminer dans quelle mesure les groupes culturels se servent des media, pour connaître les types d'émissions présentées et autres questions connexes. On a essayé d'évaluer l'activité de perfectionnement, la qualité des émissions et le besoin d'amélioration dans des domaines tels que la recherche, l'expertise technique et le temps donné par les bénévoles. Une étude récente sur la radio-télévision multilingue intitulée *The Accommodation of Language Diversity in Canadian Broadcasting* a été une source de renseignements supplémentaires. On a en outre eu recours aux services d'un expert-conseil en la matière.

En règle générale, les administrateurs et les cadres de production étaient très sensibilisés aux buts du multiculturalisme et ont fait savoir aux membres du sous-comité qu'ils considéraient les émissions multiculturelles comme une partie intégrante des programmes de câblodistribution. Les organisations ethnoculturelles ont dépeint la situation des émissions en termes plus négatifs, se plaignant du manque de financement, de la nécessité d'avoir recours à des bénévoles sans expérience, de l'amateurisme des résultats, ainsi que du temps passé sans rémunération à créer des émissions.

Le manque d'argent est le problème le plus courant en ce qui a trait aux émissions multiculturelles et aux systèmes de câble. Les

émissions multiculturelles, ou autres émissions communautaires, ne semblent pas avoir une haute priorité pour les câblodiffuseurs ou leur organisme de réglementation, le C.R.T.C.; pareilles émissions se retrouvent donc sans financement suivi.

Beaucoup a été accompli malgré le manque de formation professionnelle, l'absence de toute association de producteurs ethnoculturels et l'absence de tout programme important d'aide fédérale ou provinciale; mais les émissions ethnoculturelles ont grandement besoin de pareille organisation, de règles moins restrictives et d'aide professionnelle. On a noté que, s'il n'y a pas progrès dans ces secteurs, les producteurs ethnoculturels risquent d'être supplantés par des groupes mieux organisés et plus fortunés.

(iii) Comité permanent chargé des questions d'intérêt national

a) Sous-comité des droits de la personne et des relations interraciales

Le sous-comité a étudié l'état actuel de la tension interraciale au Canada, les efforts des éléments extrémistes en vue d'exacerber cette tension et les mesures prises par la société pour résoudre ces grands problèmes.

Des rapports régionaux ont été rédigés sur les Maritimes, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique. À Toronto, Winnipeg et Vancouver, des groupes et des individus ont été invités à présenter des mémoires et à discuter de leurs préoccupations devant le sous-comité.

Dans nombre de régions du pays, on a pris des mesures afin de combattre les organisations telles que le Ku Klux Klan et le *Neo-Nazi party*, qui cherchent à fomenter la haine. Mais le racisme ne se limite pas aux éléments extrémistes de notre société. Le sous-comité a noté que les résultats du soudage Gallup sur les attitudes raciales au Canada en 1981 indiquent que les préjugés et l'intolérance demeurent beaucoup trop courants.

Le racisme et les incidents à caractère racial sont plus répandus dans les villes que dans les régions rurales et ont tendance à être fonction des conditions économiques et du taux de chômage, alliés à une fausse opinion sur les autres Canadiens et au manque de tolérance. Beaucoup d'incidents racistes sont causés par des jeunes; souvent, des

adolescents oisifs se servent d'actes de racisme comme exutoire à leurs frustrations.

Le travail des organisations créées spécialement pour combattre le racisme, et les efforts des divers groupes religieux, sociaux et culturels pour promouvoir la tolérance, sont des plus louables. Notamment, les comités municipaux des relations interraciales ont connu beaucoup de succès dans l'élaboration de programmes et la promotion du dialogue avec des groupes impliqués dans des problèmes à caractère racial. Le sous-comité est d'avis que l'organisation de comités consultatifs semblables dans d'autres municipalités contribuerait grandement à améliorer les relations interraciales.

La première bureaucratie à laquelle fait face la victime d'un incident à caractère racial est habituellement la police. Conscients de l'importance d'améliorer les communications entre la police et les collectivités, certains corps policiers ont adopté la pratique de recruter des membres de minorités ethniques qui possèdent les aptitudes linguistiques requises; dans certaines régions, des cours d'orientation multiculturelle sont inscrits au programme de formation des agents de police.

Souvent, les commissions des droits de la personne sont appelées à traiter des questions raciales, et leur personnel est débordé de travail. Le manque de personnel nécessaire pour prolonger les heures ouvrables, l'identification insuffisante des bureaux et des services et le chevauchement des compétences tendent à nuire au service à la population.

Alors que le sous-comité souhaiterait que ceux qui enfreignent les dispositions du code pénal ayant trait aux activités à caractère raciste soient punis plus sévèrement, il reconnaît que les lois ne mettront pas fin au racisme dans ce pays. Le racisme ne disparaîtra que lorsque les systèmes d'enseignement, les organismes culturels et les media attacheront plus d'importance à décrire les différences culturelles, les traditions et les origines des Canadiens.

b) Sous-comité de l'action positive et de l'égalité des chances

Le sous-comité a été chargé de déterminer le degré d'importance accordé aux concepts d'action positive et d'égalité des chances au

niveau fédéral, et de proposer des mesures correctives aux ministères et organismes fédéraux et aux entreprises privées qui font affaire avec le gouvernement canadien.

Les membres se sont renseignés de manière générale sur la situation aux États-Unis, ainsi que sur les pratiques du gouvernement canadien dans ces domaines. Les autorités et organisations locales ont été consultées afin de déterminer la nature et l'efficacité des programmes en place, et le sous-comité a reçu des présentations de fonctionnaires fédéraux chargés d'administrer les programmes de redressement progressif au sein des ministères. On s'est prévalu des services d'un expert-conseil pour faire des recherches supplémentaires.

Depuis sa fondation, le Conseil s'est préoccupé du manque d'égalité des chances dans notre pays. La question a été soulevée dans le *Premier rapport annuel, 1974* et les programmes d'action positive et d'égalité des chances ont été appuyés dans le *Rapport annuel de 1980* du C.C.C.M. Les concepts sont à nouveau présentés et fortement recommandés.

Le sous-comité a noté des progrès. En 1980, un projet-pilote d'action positive a été établi au sein de trois ministères fédéraux, soit le Conseil du Trésor, Emploi et Immigration Canada et le Secrétariat d'État*; plusieurs sociétés se sont ajoutées à la liste de ceux qui ont mis sur pied des programmes de redressement progressif.

Toutefois, on en sait encore très peu sur ces programmes, et leur valeur et leurs objectifs demeurent obscurs, même pour les groupes-cibles.

Une certaine incompréhension, une certaine confusion peut-être, a pu résulter de la multiplicité des termes employés par les divers ministères et organismes gouvernementaux; ainsi, la Commission canadienne des droits de la personne parle de "programmes spéciaux", tandis que le Conseil du Trésor préfère l'appellation "action positive". L'emploi d'une terminologie commune, croit-on, aiderait à consolider les efforts de mise en application des politiques et à rendre la documentation plus claire.

***Nota:** Au moment de la rédaction du rapport, le ministère de l'Environnement et la Commission de la fonction publique s'étaient joints au projet-pilote.

Il est proposé qu'un comité chargé de la mise en application soit formé afin d'uniformiser la terminologie existante et de rédiger de la documentation sur les besoins, aspirations et ressources humaines des groupes-cibles défavorisés ainsi que sur les objectifs des programmes d'action positive et d'égalité des chances conçus pour répondre à ces besoins. La diffusion d'une telle documentation accroîtrait l'appréciation de ces initiatives par le public et contribuerait au succès des programmes.

Les programmes d'action positive et d'égalité des chances sont considérés comme un moyen d'utiliser le plus pleinement possible les ressources et aptitudes de la main-d'oeuvre actuelle et potentielle du Canada. Il est donc regrettable que, mis à part les Autochtones et les Noirs en Nouvelle-Écosse, les minorités ethnoculturelles et identifiables n'aient pas été incluses parmi les groupes-cibles désignés.

Les données recueillies par le recensement du Canada de 1971 révèlent que le taux de chômage des hommes et des femmes dans les groupes noirs/antillais, indo-pakistanais et chinois/japonais est sensiblement plus élevé que dans tous les autres groupes ethniques. Et bien qu'il n'existe pas de données statistiques sur le sujet à l'heure actuelle, les recherches et entrevues indiquent que le secteur public est perçu comme un bastion de la suprématie anglaise et française.

Il est à espérer que les programmes d'action positive actuellement en cours dans certains secteurs du gouvernement canadien connaîtront du succès et seront étendus à tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne, et que les personnes qui ne font pas maintenant partie de la Fonction publique auront de meilleures chances d'emploi si elles désirent y entrer.

Le gouvernement fédéral est un grand consommateur de biens et de services. Tout indique que, si les entreprises étaient tenues de développer des programmes d'action positive et d'égalité des chances pour pouvoir faire affaire avec le gouvernement, nombre d'entre elles n'hésiteraient pas à le faire. La nécessité de se plier aux termes d'un contrat ferait donc beaucoup pour répandre ces concepts dans le secteur privé. De l'avis du sous-comité, pareilles initiatives, et ce qui en résulterait, pourraient être exigées d'entreprises qui demandent des subventions aux salaires, à la formation, à la planification des res-

sources humaines et autres programmes où les subventions fédérales servent à stimuler l'emploi dans le secteur privé.

Le sous-comité est convaincu que les concepts d'action positive et d'égalité des chances sont tout à l'avantage non seulement des groupes-cibles, mais aussi du pays tout entier.

c) Sous-comité de l'examen de la politique culturelle

Croyant fermement que la politique culturelle du Canada avait un urgent besoin d'éclaircissement et de reformulation, le C.C.C.M. a salué l'opportunité de l'intention du gouvernement d'effectuer un examen des politiques actuelles dans le domaine de la culture et des arts. La Commission d'examen de la politique culturelle fédérale a reçu des éloges mérités pour avoir accepté la tâche ardue de tenir des consultations avec un si grand nombre d'individus et d'organisations.

Afin de discerner l'orientation et la tournure des discussions entre la Commission et ses interlocuteurs partout au Canada, les membres du sous-comité de l'examen de la politique culturelle du C.C.C.M. ont assisté aux séances comme observateurs. Nombre de mémoires ont été recueillis, et les réactions des media et du public ont été étudiées de près.

Il a été conclu que les mémoires provenant du secteur privé couvraient une vaste gamme de sujets, le financement des artistes et des entreprises artistiques étant nettement au premier plan. Bien que le sous-comité reconnaisse que les arts visuels et les arts d'interprétation constituent un élément important de la culture, ils ne sauraient représenter la totalité de la culture canadienne.

Selon le sous-comité, la culture serait la vision et le mode de vie d'un peuple, y compris non seulement la langue, le patrimoine et les arts, mais aussi les valeurs et les institutions sociales, économiques, politiques et religieuses qui lui sont propres.

Le Canada regroupe de nombreuses cultures; la réalité culturelle canadienne est donc la diversité culturelle. Par conséquent, la seule politique réaliste, viable, juste et vraiment globale pour le Canada, en théorie comme en pratique, doit être une politique qui tienne compte du multiculturalisme.

Aussi, il est difficile de comprendre pourquoi la majorité des mémoires provenant d'organismes fédéraux et de sociétés de la Couronne ne traitaient pas explicitement du multiculturalisme, ni n'offraient de faire de leur organisme un véhicule de promotion du multiculturalisme au Canada.

Si, comme cela semble être le cas, l'esprit de la politique du multiculturalisme telle qu'elle a été annoncée en 1971 a été supplanté par d'autres considérations politiques et économiques, alors, le multiculturalisme doit être réaffirmé en tant que politique nationale par une loi du Parlement du Canada et les institutions, ministères et organismes gouvernementaux existants doivent être restructurés afin de mettre la politique en application de manière efficace.

La politique multiculturelle du Canada doit tenir compte de tous les peuples du Canada. La Constitution reconnaît le fait que la culture canadienne est essentiellement diversifiée, et il y aurait lieu d'établir d'un bout à l'autre du Canada des programmes visant à recueillir les valeurs culturelles de tous les groupes ethnoculturels et de les intégrer en une culture canadienne.

La politique multiculturelle du Canada doit être fondée sur l'égalité notamment en ce qui a trait aux différents groupes culturels. L'égalité des chances exige que la composition multiculturelle du Canada se reflète dans les politiques et les pratiques de recrutement et de promotion autant dans le secteur public que privé, ainsi que dans les nominations aux divers conseils, commissions, magistratures et organismes gouvernementaux.

Le sous-comité est d'avis qu'il faut reconnaître le droit de tous les Canadiens de préserver leur langue ancestrale et d'être instruits dans cette langue, et qu'il faut aussi établir des programmes en vue de promouvoir l'apprentissage du plus grand nombre possible de langues. Il y aurait lieu d'avoir recours à la radiodiffusion en langues ancestrales et au sous-titrage d'émissions de télévision destinées à des communautés précises, et d'utiliser des conseils consultatifs représentatifs des communautés culturelles pour conseiller les organismes de communications en matière d'émissions.

Une véritable politique multiculturelle exige des fonds suffisants pour couvrir les frais de fonctionnement ainsi que les programmes et les projets continus.

Le sous-comité est toutefois d'avis que la reconnaissance, l'acceptation et le respect de la diversité des faits culturels dans notre pays contribueront à dessiner l'identité culturelle canadienne et à la rendre unique au monde.

Institut du multiculturalisme

On a créé, au sein du sous-comité d'examen de la politique culturelle, un comité spécial chargé d'étudier le concept d'un institut central, d'examiner les "besoins" auxquels pareil organisme répondrait et de fournir une description du mandat et de la forme qu'aurait un "Institut multiculturel canadien".

Des présentations ayant trait à un institut de ce genre ont été faites par le professeur K. Victor Ujimoto, de l'université de Guelph, et par M^me^ Jean Burnet, présidente du Comité consultatif canadien des études ethniques. On a noté que le besoin de créer un institut d'études canadiennes sur le multiculturalisme, ou autre organisme du genre, a été souligné à maintes reprises au cours des ans. Il est maintenant possible d'évaluer la nature et la portée des objectifs qui pourraient être poursuivis par un organisme de ce genre.

Le comité constate l'urgence de mettre sur pied un organisme national central qui recueillerait, coordonnerait et diffuserait le matériel de recherche et d'information. Sans faire double emploi ou empiéter sur les domaines déjà desservis par les instituts et organisations ethniques nationaux et régionaux existants, un institut du multiculturalisme encouragerait et appuierait la recherche originale future dans un cadre défini.

La perception de la nature diversifiée de la société canadienne par le public serait sans contredit accrue par l'existence d'un institut capable d'adapter le matériel d'information de manière à en permettre la diffusion écrite et électronique. Et l'on prévoit qu'un tel centre national serait aussi en mesure d'aborder une variété d'importantes questions d'actualité auxquelles font face les gouvernements, les groupes minoritaires et certains organismes sociaux qui tentent de répondre aux besoins et aspirations de notre société multiculturelle.

Résumé

Au cours de l'année 1981-1982, le Comité de direction du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme s'est réuni avec des représentants de diverses organisations ethnoculturelles d'un bout à l'autre du pays, a participé à des conférences nationales et a comparu devant des organismes tels que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et la Commission d'examen de la politique culturelle fédérale. Ses membres ont tenu des consultations avec des représentants des média ainsi qu'avec divers organismes gouvernementaux dont le travail est lié aux questions multiculturelles.

Les membres ont été groupés en sept sous-comités chargés d'étudier des sphères d'intérêt précises:

COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL
Sous-comités

a) Langues ancestrales
b) Le multiculturalisme au niveau international
c) La promotion du multiculturalisme
d) Media et télédistribution

COMITÉ PERMANENT CHARGÉ DES QUESTIONS D'INTÉRÊT NATIONAL
Sous-comités

a) Droits de la personne et relations interraciales
b) Action positive et égalité des chances
c) Examen de la politique culturelle

Le présent rapport résume les activités, consultations et recherches effectuées par chaque section du C.C.C.M. Il présente non seulement les vues du Conseil, mais aussi une perspective globale des préoccupations, des intérêts et des recommandations de fonctionnaires du gouvernement, et d'organisations et d'individus qui oeuvrent, à l'extérieur du gouvernement, dans le domaine du multiculturalisme.

Les membres du C.C.C.M. espèrent sincèrement que notre présentation contribuera aux discussions en cours sur le multiculturalisme et sera utile dans la tâche vitale de planifier la deuxième décennie du multiculturalisme au Canada.

Le Conseil canadien du multiculturalisme
Juin 1982

Annexes

ANNEXE A

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DU MULTICULTURALISME
Attributions

Rôle

1. Le Conseil aura pour rôle de conseiller le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre d'État au Multiculturalisme, relativement à toute question ayant trait à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique de multiculturalisme que le Ministre pourra lui soumettre. Pour remplir son rôle, le Conseil peut former des groupes de travail ou des comités chargés d'étudier des questions particulières, publier les rapports et les analyses issus de ces études et recommander des lignes de conduite que le Ministre examinera avec ses collègues.

Composition

2. Le Conseil sera formé de gens aux origines ethniques et culturelles diverses qui connaissent bien la société canadienne et les aspects importants de sa diversité culturelle et qui ont démontré concrètement, au niveau local ou au niveau national, l'intérêt qu'ils portent à ces questions.

3. Les membres du Conseil ne doivent pas agir comme porte-parole, représentants ou mandataires d'un groupe ethnique ou d'un organisme particulier. Toutefois, ils peuvent tirer de leur appartenance à une communauté culturelle la clairvoyance et l'objectivité que requiert l'étude de questions complexes se rapportant au multiculturalisme.

Mandat et structure

4. Les membres seront nommés à titre amovible pour une période maximale de trois ans. Ils demeurent en poste jusqu'au renouvellement de leur mandat ou jusqu'à leur remplacement.

5. Le Conseil sera dirigé par un comité de direction formé d'un président national, de deux vice-présidents nationaux et d'un représentant pour chacune des provinces et chacun des territoires. Le directeur général et porte-parole officiel du Conseil sera le président national ou la personne qu'il désignera.

6. Le président national, les vice-présidents et les représentants provinciaux seront nommés à titre amovible pour une période déterminée par le ministre. Tous doivent être membres du Conseil.

Fonctionnement

7. Au début de chaque mandat ou de chaque année de fonctionnement, selon celle de ces deux éventualités qui survient la première, le Conseil soumettra à l'approbation du Ministre un plan d'action et un programme de dépenses pour la période en cause. Tout changement important apporté à ceux-ci doit être approuvé par le Ministre.

Administration

8. Les tâches administratives que supposent le plan d'action et le programme de dépenses du Conseil seront assumées par un secrétariat.

9. Le secrétariat sera formé d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint, d'un adjoint administratif, de deux agents de liaison des comités et d'une secrétaire.

10. Le secrétariat relèvera, sur le plan fonctionnel, du président national du Conseil et, sur le plan administratif, du directeur du Multiculturalisme. C'est celui-ci qui assumera la responsabilité administrative et financière du secrétariat.

Fonctions du conseil

11. Le Conseil examinera ou analysera les politiques, les programmes et les services du gouvernement et recommandera des améliorations ou de nouvelles activités qui lui paraissent nécessaires compte tenu des objectifs de la politique de multiculturalisme.

12. Le Conseil, sous la direction du Ministre et par l'entremise du comité de direction, consultera les conseils consultatifs ou organismes provinciaux investis de responsabilités analogues.

13. Le Conseil pourra être appelé à aider le Ministre à entretenir des rapports fructueux avec les diverses communautés ethnoculturelles et avec les associations qui les représentent, ainsi qu'à leur expliquer la politique de multiculturalisme et les programmes qui en découlent.

14. Le Conseil, de concert avec la Direction du multiculturalisme, pourra informer de temps à autre les diverses communautés ethnoculturelles de ses activités. Pour ce faire, il aura le loisir d'utiliser le bulletin publié au nom du Ministre par la Direction.

15. Le Conseil pourra recommander au Ministre d'organiser des conférences et des colloques propres à élargir le débat sur des sujets se rapportant au multiculturalisme.

Rapports

16. C'est le Ministre qui décidera de la tenue d'assemblées nationales; le comité de direction pourra organiser d'autres assemblées utiles à la mise en oeuvre de la politique de multiculturalisme.

17. Le président national doit présenter annuellement au Ministre un rapport sur les activités du Conseil. De plus, il doit présenter au ministre tout autre rapport demandé par celui-ci.

18. Les représentants provinciaux et les présidents de comités doivent rendre compte au comité de direction, à la demande de celui-ci.

Indemnités

19. Les membres du Conseil recevront une indemnité quotidienne autorisée par le Conseil du Trésor, et les dépenses liées à l'exercice de leurs fonctions pourront leur être remboursées conformément aux directives du Conseil du Trésor.

Le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme
Juin 1982

COMITÉ DE DIRECTION DU C.C.C.M.
Assis, de gauche à droite: **Gerry Meinzer, l'honorable Jim Fleming, Laurence Decore et Rhéal Bérubé.**
Debout, dans le même ordre: **Krzysztof Gebhard, Israel Ludwig, Gurbachan Singh Paul, Evelyn Michaud, Ian McLennan, Dorothy Wills, Sandy Furgiuele et Art Lee.**

COMITÉ DE DIRECTION PRINCIPAL DU C.C.C.M.
Assis, de gauche à droite: **Laurence Decore, président national, et l'honorable Jim Fleming.**
Derrière eux: **les vice-présidents nationaux, Gerry Meinzer et Rhéal Bérubé.**

Liste des membres

Comité de direction

Président national	M. Laurence Decore
Vice-présidents	M. Rhéal Bérubé
	M. Gerry E. Meinzer

Représentants des provinces et territoires

Colombie-Britannique	M. Arthur Lee
Yukon	Mme Eileen Van Bibber
Alberta	Dr Gurbachan Singh Paul
Territoires du Nord-Ouest	
Saskatchewan	M. Krzysztof M. Gebhard
Manitoba	M. Israel A. Ludwig
Ontario	M. Sandy Furgiuele
Québec	M^me^ Evelyn Michaud
Nouveau-Brunswick	D^r^ Ian A. MacLennan
Nouvelle-Écosse	Mme Sylvia Hamilton
	M. Charles W. Husbands
Île-du-Prince-Édouard	M. Frank Zakem
Terre-Neuve	M. David Riche

Membres

Colombie-Britannique	M. Aleksander Bednarski
	M. Syed Yawar Bukhari
	M^me^ Danielle M. Jeffery
	M. Horst Koehler
	M. Arthur Lee
	M^me^ Estella Millard
	M^me^ Nell Plotnikoff
	M. Harkirpal Singh Sara
	M^me^ Ursula Surtees
	M. Sven A. Svensk
	M^me^ Anna Terrana
	M. Anthony Verlaan
Yukon	M^me^ Eileen Van Bibber
Alberta	M. Laurence Decore
	M. J.F. Dion
	M. George Ho Lem
	M. Alfonso Iafolla
	M. Sigurd Jorstad

	M. Alfons Krol
	M^me^ Simone G. Laberge
	D^r^ Gurbachan Singh Paul
	M^me^ Sharon Pisesky
	M^lle^ Loraine Ratke
	Mme Patricia Sembaliuk
Territoires du Nord Ouest	M^me^ Bertha Allen
Saskatchewan	M. Ronald J. Balacko
	M^me^ Gabi Burmeister
	M. Krzysztof M. Gebhard
	M^me^ Dolores Honour
	M. Christopher Lafontaine
	M. Gordon Neill
Manitoba	M^me^ Vivian Albo
	M. Ted Glowacki
	M. Norman Gunn
	M. Ernst Hansch
	M. Israel A. Ludwig
	M. Arthur Miki
	M. Oli Narfason
Ontario	M. Sarkis Assadourian
	M. Nikola Bogdanovic
	D^r^ Jaroslav Alexander Boucek
	M. Ivan Boyko
	M^me^ Elizabeth V. Burgie
	M^me^ Laura Gueguen Charron
	Chef Ben Cheechoo
	D^r^ Frank Epp
	M. Hugh Evelyn
	M. Imre Fejer Sr
	Cap. Joseph Frendo-Cumbo
	M. Sandy Furgiuele
	M. Ben Giglio
	M^me^ Joan Francis Johnston
	M. Asif A. Khan
	M. Steve Kucera
	M^me^ Virginia Kuras
	M^me^ Margaret Upenieks Logan
	M^me^ Rosa Pereira Lopes

	M. Norman Lynn
	M. Gerry E. Meinzer
	M. Leonidas Polymenakos
	M. Probhat Raha
	M. Alexander Roncari
	M. Jorma Sarkijarvi
	M. Gunnar Saare
	M^me^ Lourene Scott
	M^me^ Adele A. Simpson
	M. Wayne Tanenbaum
	M^me^ Nancy Traquair
Québec	M. Henri Acoca
	M. Joachim Brabander
	M^me^ Marie Chevrier-Gervais
	M^me^ Maria de Oliveira
	M. Paul Knight
	M. Robert Kouri
	M. George M. Koutchougoura
	M. Édouard Laurent
	M. Steven Macek
	M. Adrian Maris
	M^me^ Evelyn Michaud
	M. Jong-Ku Park
	M^lle^ Françoise Preney
	M. Pedro Munoz Robles
	M. Antonio Sciascia
	M. Thoai Tran-Khanh
	M^me^ Dorothy Wills
Nouveau-Brunswick	M. Rhéal Bérubé
	D^r^ Ian A. MacLennan
Nouvelle-Écosse	Chef Ryan C. Googoo
	M^lle^ Sylvia Hamilton
	M. Charles W. Husbands
	M^me^ Joan LeBlanc
	M. Donald MacMillan
Île-du-Prince-Edward	M. George J. Mullally
	M. Frank Zakem
Terre Neuve	D^r^ J. Douglas Eaton
	D^r^ Kim Hong
	M. David Riche

Organigramme

ANNEXE C

Président national —

Vice-président — M. Rhéal Bérubé

COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL
Sous-comités

Langues ancestrales	**Multiculturalisme au niveau international**
Président — S. Furgiuele B. Allen S. Kucera D.A. MacMillan A. Maris A. Miki N. Plotnikoff L. Polymenakos L. Ratke J. Sarkijarvi P. Sembaliuk W. Tanenbaum	**Présidentes** — E. Michaud David Riche I. Boyko F. Epp T.T. Khanh P.M. Robles U. Surtees S. Svensk N. Bogdanovic
Promotion du multiculturalisme	**Media et télédistribution**
Président — A. Lee **Adjoint** — F. Zakem V. Albo R. Balacko M. Chevrier-Gervais H. Evelyn J. Frendo-Cumbo G. Holem R. Kouri S. Laberge E. Laurent M. Lyall S. Pisesky L. Scott	**Président** — K. Gebhard S. Assadourian A. Bednarski I. Fejer Sr E. Hansch B. Giglio D. Jeffery S. Jorstad H. Koehler A. Krol S. Macek J.K. Park A. Roncari G. Saaré N. Traquair A. Sciascia

M. Laurence Decore

Vice-président — M. Gerry Meinzer

COMITÉ PERMANENT CHARGÉ DES QUESTIONS D'INTÉRÊT NATIONAL

Sous-comités

Droits de la personne et relations interraciales	**Action positive et égalité des chances**
Président — I. Ludwig E. Burgie B. Cheechoo J.F. Dion M. de Oliveira D. Honour A.A. Khan J. Leblanc N. Lynn E. Millard G. Mullally O. Narfason P. Raha A. Terrana	**Présidentes** — D. Wills S. Hamilton **Adjointe** — E. Van Bibber H. Acoca L. Gueguen Charron R.C. Googoo N. Gunn K. Hong V. Kuras C. Lafontaine R.P. Lopes G. Neill F. Preney H. Singh Sara

Examen de la politique culturelle

Président — G.S. Paul
Adjoint — I. MacLennan
J. Boucek
J. Brabander
S.Y. Bukhari
G. Burmeister
J.D. Eaton
T. Glowacki
A. Iafolla
J.F. Johnston
P. Knight
G. Koutchougoura
M.U. Logan
A. Simpson
A. Verlaan

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DU MULTICULTURALISME
Sommaire des recommandations

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL
Rapport du sous-comité des langues ancestrales

1. La plupart des écoles connaissent seulement un des éléments du Programme d'épanouissement culturel, soit le volet concernant l'aide aux écoles complémentaires. Une connaissance insuffisante des autres volets du Programme, notamment de l'aide au perfectionnement du personnel enseignant et de l'aide à l'élaboration d'instruments didactiques, entrave le recours aux diverses formes de soutien financier disponibles. Une ignorance totale de l'existence du Programme d'épanouissement culturel en a gêné l'utilisation, plus particulièrement par les Autochtones et les Noirs. Il est donc recommandé que:

   Le Ministre ordonne la préparation et la diffusion d'une brochure expliquant les critères d'attribution d'aides financières dans le cadre du Programme d'épanouissement culturel, en demandant que ce document soit conçu d'une façon particulière en ce qui a trait aux communautés autochtones et noires.

2. Des questions telles que le loyer élevé des installations, des crédits insuffisants pour payer aux enseignants un salaire décent, et l'absence d'un budget pour l'acquisition d'aides didactiques constituent une source de frustration supplémentaire pour les administrateurs scolaires en même temps qu'elles nuisent à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves dans le cadre des programmes complémentaires de langues. Le Sous-comité recommande donc:

   Que le Ministre réexamine la formule de financement actuelle qui s'avère inadéquate en vue d'augmenter substantiellement les aides accordées aux écoles complémentaires de langues.

3. Toutes les écoles contactées ont déploré l'absence de communications entre le personnel des régions et les écoles complémentaires d'une part, et entre les écoles enseignant les mêmes langues et celles ensei-

gnant des langues différentes, d'autre part. L'accréditation des enseignants représente également un sujet de préoccupation majeur. Il est dès lors recommandé que:

> *L'on mette sur pied un Centre national de documentation qui rassemblerait de l'information et la diffuserait dans toutes les écoles de langues ancestrales. Le Centre aurait pour tâche de produire des bulletins d'information et de la documentation sur les programmes d'enseignement, de même que de diffuser de l'information sur les conférences, des trousses d'enseignement et d'autres types de matériel imprimé ou non. Une autre responsabilité du Centre consisterait à mettre en place des structures pour le perfectionnement des enseignants qui désirent obtenir un certificat d'aptitude pédagogique.*

4. Les élèves des écoles complémentaires ont fait part de leur désir de se voir attribuer des crédits pour les programmes d'enseignement de langues ancestrales qu'ils suivent, évoquant à cet égard l'intérêt croissant des autorités provinciales pour l'introduction de ces mêmes programmes dans les autres écoles du réseau scolaire public. Il est donc recommandé que:

> *Le Ministre encourage l'introduction des programmes d'enseignement de langues ancestrales dans les écoles publiques, de même que l'accréditation des cours offerts dans le cadre des programmes des écoles complémentaires de langues ancestrales, aux niveaux secondaire et postsecondaire.*

5. Dans de nombreux cas, les bâtiments abritant les écoles complémentaires de langues ont été jugés inadéquats. Le sous-comité a pu constater que, dans certaines régions, des immeubles qui sont la propriété du gouvernement fédéral contiennent des locaux vides qui pourraient éventuellement être utilisés par ces écoles complémentaires de langues. Comme objectif à long terme, il est recommandé au ministre que:

> *Les locaux vacants dans les immeubles du gouvernement fédéral soient inventoriés et utilisés pour abriter des écoles de langues et des centres d'activités multiculturelles.*

6. La mise en place du Programme d'épanouissement culturel du gouvernement fédéral a permis dans une certaine mesure de soutenir financièrement les programmes des écoles complémentaires de langues. Il existe toutefois un désir croissant de voir l'enseignement des langues ancestrales faire partie intégrante des programmes réguliers d'enseignement des écoles publiques. Par exemple, le Conseil scolaire de Toronto et le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique recherchent de façon active auprès de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan l'information nécessaire pour l'institution de tels programmes.

Vu l'intérêt accru des provinces à l'égard du multiculturalisme et l'action du public dans ce domaine, il devient impérieux que les deux ordres de gouvernement collaborent entre eux. Si l'on ne fait rien pour coordonner les politiques fédérales et provinciales au niveau ministériel, et établir de bonnes relations entre les fonctionnaires chargés d'administrer les programmes, il n'en résultera que des pis-aller et des conflits de compétence.
(Débats de la Chambre des communes, 1971, page 8583 et Rapport annuel du C.C.C.M. pour 1974)

Le grand nombre d'éducateurs qui ont assisté à la conférence nationale sur le multiculturalisme à Winnipeg (Manitoba) en novembre 1981, témoignent encore plus de la nécessité d'une collaboration fédérale-provinciale en ce qui a trait au développement du multiculturalisme et de l'enseignement des langues ancestrales dans le secteur de l'éducation.

Le Sous-comité recommande en conséquence:

Que le Ministre invite les ministres provinciaux de l'Éducation et de la Culture à discuter:

(a) *du soutien financier à accorder au développement des programmes d'enseignement des langues et des programmes multiculturels dans le secteur de l'éducation;*

(b) *d'une participation conjointe à la préparation et à la diffusion de matériel pour promouvoir l'apprentissage des langues ancestrales.*

L'exécution de leur mandat s'est avéré une expérience des plus enrichissantes et des plus valables pour les membres du Sous-comité. Nous avons eu l'occasion de rencontrer des éducateurs et des administrateurs de tout le pays, d'être les témoins de leur dévouement et de discuter de leurs préoccupations avec eux. Le présent rapport est le fruit de leur appui et de leur collaboration.

Rapport du Sous-comité du multiculturalisme au niveau international

Dans le but d'améliorer et d'augmenter la radio-diffusion multiculturelle et multilingue au Canada, il a été convenu par le Comité que les recommandations suivantes soient présentées au Ministre, par l'entremise du Comité de direction:

1. Approfondir les connaissances à l'échelle internationale en faisant entreprendre des recherches sur des pays comme l'U.R.S.S. et l'Inde.

2. Accroître les possibilités juridiques.

3. Réserver des canaux aux minorités pour ce qui est de la câblodistribution, de la diffusion par satellite, etc.

4. Encourager les minorités à prendre des initiatives, notamment en leur offrant des subventions.

5. Dispenser une formation et offrir d'autres services permettant d'améliorer la qualité des émissions.

6. Favoriser la multiplication des émissions et l'élargissement des réseaux.

7. Emprunter ou copier, le cas échéant, des émissions étrangères.

Rapport du Sous-comité de promotion du multiculturalisme

Se fondant sur les conclusions de son étude sur l'état du multiculturalisme, le Sous-comité soumet les recommandations qui suivent.

1. Intégration des activités

(a) Subventions de fonctionnement et de projets

Considérant la nécessité de multiplier les activités interculturelles et d'amplifier la promotion du multiculturalisme, le Sous-comité recommande:

> **Recommandation n° 1**
> Que parmi les critères décisifs dans le versement d'une subvention de fonctionnement ou pour le financement d'un projet, on tienne compte du désir et de la capacité d'un groupe ethnoculturel de faire connaître ses activités ou de les partager avec d'autres groupes culturels.

(b) Financement de centres multiculturels

Considérant d'une part la nécessité de multiplier les programmes interculturels, et d'autre part le fait que bon nombre de groupes ethnoculturels ne disposent pas actuellement des ressources matérielles ou humaines leur permettant d'entreprendre la construction d'un centre multiculturel, la majorité des membres du Sous-comité recommande:

> **Recommandation n° 2**
> Que le gouvernement fédéral subventionne prioritairement la construction de centres multiculturels qui seront à l'usage de groupes ethnoculturels différents et qui fonctionneront toute l'année.

Considérant l'effet limitatif de l'échéance temporelle imposée par le mode actuel de contribution par engagement contractuel, le Sous-comité recommande:

> **Recommandation n° 3**
> Qu'on envisage la révision du mode actuel de contribution par engagement contractuel appliqué aux centres multiculturels, de manière à autoriser des rajustements éventuels à l'échéance d'un contrat.

(c) Les arts et la société multiculturelle

Afin de diffuser et de rendre plus accessible la notion de multiculturalisme, le Sous-comité recommande:

Recommandation n° 4
Que le versement de subventions aux activités théâtrales soit assujetti aux conditions suivantes:

a) que l'activité soit ouverte au grand public;
b) qu'elle soit assortie d'ateliers dans les écoles et la communauté pour sensibiliser les jeunes;
c) qu'on mette au point un système permettant l'entrée gratuite des enfants des classes défavorisées.

Recommandation n° 5
Que les subventions soient versées en priorité aux auteurs de pièces et de scénarios de télévision dépeignant la réalité multiculturelle canadienne, plutôt qu'à des textes se limitant à une perspective uniculturelle.

(d) Le secteur privé

Considérant que le monde des affaires et de l'industrie a un rôle important à jouer dans la promotion du multiculturalisme, le Sous-comité recommande:

Recommandation n° 6
Que le gouvernement encourage les sociétés privées à collaborer, à l'exemple de la compagnie Imperial Oil du Canada, à la promotion du multiculturalisme.

Recommandation n° 7
Qu'une récompense annuelle soit instituée, sous le patronage du C.C.C.M., pour saluer une initiative du secteur privé visant à la promotion du multiculturalisme.

2. Le Gouvernement

Considérant la nécessité de réaffirmer le principe du multiculturalisme et d'en rehausser l'image, la majorité des membres du Sous-comité recommande:

Recommandation n° 8
Que le gouvernement fédéral retire du Secrétariat d'État l'actuelle Direction du multiculturalisme pour en faire un ministère autonome. Toutefois, en formulant cette recommandation, le Sous-comité tient à préciser qu'il ne s'agit pas de recruter toute une nouvelle équipe de fonctionnaires, mais simplement de procéder à un réaménagement des ressources; ainsi les agents du nouveau ministère du Multiculturalisme postés dans les régions continueraient à occuper des bureaux dans les locaux du Secrétariat d'État.

Recommandation n° 9
Que le gouvernement fédéral soit invité à lancer une campagne publicitaire d'envergure pour améliorer la compréhension de sa politique du multiculturalisme.

Recommandation n° 10
Que le gouvernement fédéral fasse distribuer à la population par le courrier, par exemple avec ses envois de chèques de pension ou d'allocations familiales, une documentation expliquant la politique du multiculturalisme.

Recommandation n° 11
Que le gouvernement adopte un logo officiel pour le multiculturalisme.

Recommandation n° 12
Que le gouvernement fédéral parraine des colloques spéciaux ou certaines activités (par exemple des déjeuners-causeries) dans le cadre des conférences nationales tenues partout au pays, comme la biennale qui a connu un grand succès récemment, pour sensibiliser tous les milieux à la diversité culturelle canadienne et au dynamisme de son multiculturalisme.

Recommandation n° 13
Que le gouvernement fédéral subventionne la réalisation par l'Office national du film de courts documentaires consacrés au patrimoine culturel de divers groupes ethniques et à l'interaction culturelle marquant les rapports entre ces groupes.

Recommandation n° 14
Que tous les ministères soient invités à faire connaître la richesse multiculturelle du pays. Par exemple, le ministère de l'Agriculture et celui des Pêches pourraient s'associer pour préparer un matériel d'exposition enseignant aux Canadiens certains plats de la cuisine chinoise ou italienne, et l'ensemble de l'administration pourrait donner une touche multiculturelle à toute sa publicité.

Recommandation n° 15
Que le gouvernement fédéral prenne des mesures susceptibles d'éveiller un sentiment de fierté parmi la population, notamment au moyen d'initiatives exaltant la conscience nationale comme la célébration avec éclat de la Fête du Canada et de la Semaine du Canada et l'organisation de festivals du Patrimoine; et qu'il mette à profit les grandes rencontres sportives pour renforcer les sentiments de solidarité des Canadiens en attirant leur attention sur les réalisations de leur pays.

Recommandation n° 16
Que le gouvernement fédéral fasse en sorte que les cérémonies de remise des certificats de citoyenneté aux nouveaux citoyens canadiens soient conduites avec tout le faste qu'elles méritent.

3. **La jeunesse et l'école**
Considérant que le progrès de la conscience multiculturelle repose sur la jeunesse du pays, le Sous-comité recommande:

Recommandation n° 17
Que le gouvernement fédéral collabore avec les administrations provinciales à l'élargissement des programmes d'échanges d'étudiants, de manière à ce que des jeunes puissent apprendre à mieux connaître à la fois leur groupe et d'autres groupes ethnoculturels, en vue de favoriser chez les Canadiens une meilleure compréhension mutuelle.

Recommandation n° 18
Que le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme entreprenne des discussions avec ses homologues des pro-

vinces et avec les conseils scolaires locaux afin d'obtenir l'inclusion dans les programmes d'enseignement, de cours portant sur les apports des divers groupes ethnoculturels, sur l'étude et la conservation des langues ancestrales et sur la richesse du multiculturalisme.

4. **Les services aux immigrants**

Afin de mettre à profit la notion de multiculturalisme pour renforcer et améliorer les services visant à aider les nouveaux arrivants à s'adapter à la vie canadienne, le Sous-comité recommande:

Recommandation n° 19

Que le gouvernement fédéral débloque les crédits suffisants pour subventionner l'enseignement, comme langues secondes, de l'anglais et du français, afin d'aider les immigrants à apprendre au moins une des deux langues officielles du Canada et afin de les préparer ainsi à prendre leur place dans la société canadienne.

5. **Consultations fédérales-provinciales**

Considérant la nécessité de consultations et d'une collaboration plus étroite entre le gouvernement fédéral et les provinces, la majorité des membres du Sous-comité recommande:

Recommandation n° 20

Que le gouvernement fédéral convoque une conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme.

Rapport du Sous-comité des media et de la télédistribution

1. Nous recommandons que le C.R.T.C. s'assure que les télédistributeurs soient fidèles à leur engagement vis-à-vis du canal communautaire, en prévoyant une formule selon laquelle ceux-ci consacreraient un pourcentage des revenus nets provenant de leurs abonnements au maintien du canal communautaire.

2. Nous recommandons que la Direction du multiculturalisme assure la collecte et la diffusion de renseignements sur les mécanismes de financement des secteurs public et privé dont pourrait se prévaloir le secteur de la programmation multiculturelle ou ethnoculturelle.

3. Nous recommandons que soit créée une association canadienne de radiodiffusion ethnoculturelle qui planifierait les productions et les programmes à caractère ethnoculturel ou multiculturel et qui servirait de porte-parole sur les questions de politique gouvernementale et les autres questions touchant l'activité de ses membres.

4. Nous recommandons que la Direction du multiculturalisme incite les organismes multiculturels à mettre sur pied des programmes visant à développer les aptitudes techniques et créatrices des utilisateurs du canal communautaire et qu'elle leur fournisse l'appui nécessaire.

5. Nous recommandons que soit établi un mécanisme national de distribution des enregistrements vidéo à caractère ethnoculturel pour fins de télédiffusion sur une vaste échelle.

6. Nous recommandons que le C.C.C.M. adopte un plan d'action visant, dans l'immédiat, à élargir le sens donné au mot "collectivité" dans l'actuelle politique en matière de télédistribution et, dans un avenir plus lointain, à faire prendre conscience au C.R.T.C. des contradictions manifestes entre les objectifs de la politique de multiculturalisme et les règlements actuels concernant la radiodiffusion.

7. Nous recommandons que le C.C.C.M. prête une attention particulière au libellé de ses déclarations publiques sur la radiodiffusion ethnoculturelle afin de s'assurer que celles-ci ne peuvent être interprétées comme favorisant un des objectifs de la politique de multiculturalisme au détriment des autres.

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT CHARGÉ DES QUESTIONS D'INTÉRÊT NATIONAL

Rapport du Sous-comité des droits de la personne et des relations interraciales

1. Considérant que le problème de la tension raciale est très sérieux dans les villes,

et que les relations interraciales se sont beaucoup améliorées dans les villes qui ont formé des comités consultatifs du maire,

NOUS RECOMMANDONS que le gouvernement fédéral encourage la création de comités consultatifs du maire dans toutes les villes et, à ce titre:

(a) mette des personnes-ressources à la disposition de tous les groupes qui en font la demande;
(b) permette l'accès à des documents écrits et à d'autres ressources;
(c) fournisse des capitaux d'amorçage afin de promouvoir la création de ces comités;
(d) participe au travail de l'association nationale des maires et municipalités afin de faciliter les communications entre ces groupes.

2. Considérant que la création d'une brigade ethnique a été couronnée de succès au sein du service de police du Toronto métropolitain,
et qu'il est souhaitable d'établir une meilleure communication entre les forces policières et les communautés culturelles ethniques afin de promouvoir les bons rapports interraciaux,

NOUS RECOMMANDONS que le gouvernement fédéral encourage les forces policières à refléter de par leur composition la réalité multiculturelle du Canada, et à ce titre:

(a) crée un programme d'action positive à l'intention des forces policières soumises à l'autorité du gouvernement fédéral afin d'assurer l'embauche de représentants des minorités identifiables;
(b) travaille à sensibiliser les membres des forces policières à la réalité multiculturelle du Canada en insistant sur la compréhension à l'égard des groupes ethnoculturels locaux qui sont le plus susceptibles de souffrir de la tension raciale;
(c) incite les forces policières à abandonner les restrictions concernant la taille et le poids qui constitueraient un obstacle à l'embauche de membres de certains groupes ethnoculturels;
(d) crée un organisme de consultation fédéral-provincial afin de résoudre les problèmes liés au racisme, lequel comprendrait des représentants des forces policières et des administrations municipales.

3. Considérant que la Commission des droits de la personne est un organisme qu'il faut mieux faire connaître,

et qu'il est souhaitable que la Commission canadienne des droits de la personne devienne un organisme voué à promouvoir la tolérance et à lutter contre la tension raciale:

NOUS RECOMMANDONS QUE:

(a) toutes les commissions des droits de la personne soient chapeautées par un même organisme s'inspirant surtout de la Charte des droits de la personne;
(b) d'autres personnes soient engagées à titre d'agents des droits de la personne afin de répondre aux besoins de plus en plus pressants des régions fortement peuplées;
(c) les heures d'ouverture des bureaux des commissions des droits de la personne soient prolongées afin d'accommoder les personnes qui travaillent;
(d) le nom de tous les bureaux locaux de la Commission des droits de la personne soit clairement indiqué dans l'annuaire, sur les lieux et par la réceptionniste qui répond au téléphone.

4. Considérant qu'il est souhaitable de modifier la législation criminelle du Canada afin de faire face à la tension raciale qui menace de s'accroître;

et qu'il est souhaitable que le gouvernement fédéral prenne des mesures afin de faire obstacle à la création de groupes racistes à tendance radicale,

NOUS RECOMMANDONS QUE:

(a) le Code criminel du Canada soit modifié afin de prévoir des périodes d'emprisonnement automatiques pour les infractions liées au racisme;
(b) le Code criminel du Canada soit modifié afin qu'il ne soit plus nécessaire d'obtenir l'autorisation du procureur général provincial pour intenter des poursuites contre les auteurs d'écrits racistes.

5. Considérant qu'il est prouvé que des jeunes sont impliqués dans la plupart des incidents racistes,

et que les périodes d'instabilité économique favorisent, semble-t-il, la tension raciale,

NOUS RECOMMANDONS QUE le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'Emploi et Immigration Canada, élabore et fasse con-

naître un programme permanent d'emploi des jeunes dans les régions du pays où la tension raciale est la plus grande.

6. Considérant que les incidents de nature raciale découlent d'un manque fondamental de connaissance des divers groupes ethnoculturels du Canada,

et qu'il est souhaitable que tous les Canadiens soient conscients de notre réalité multiculturelle,

NOUS RECOMMANDONS QUE le gouvernement fédéral facilite la production de films, de brochures et de matériel didactique sur la réalité multiculturelle canadienne, qui pourraient être mis à la disposition des écoles, des media, des syndicats et du monde des affaires dans toutes les régions du Canada.

7. Considérant que la tension raciale est très élevée dans bien des régions du pays,

que les media, à titre de moyens de communication par excellence, ont une responsabilité envers la société et un rôle éducatif très important à jouer,

que le citoyen moyen du pays prend connaissance de l'information diffusée par les media,

et que les media peuvent être le meilleur moyen de réduire la tension,

NOUS RECOMMANDONS QUE le gouvernement fédéral encourage les media à diffuser une série d'articles et ou d'émissions illustrant les différences culturelles, les traditions, les origines des Canadiens, non pas en les stéréotypant mais en montrant la réalité, afin d'aider les Canadiens à être plus tolérants vis-à-vis la couleur, la croyance et l'origine d'autrui.

Rapport du Sous-comité de l'action positive et de l'égalité des chances

Résolutions découlant de la 1re recommandation

Le Sous-comité propose que le gouvernement fédéral mette sur pied un programme axé sur la formation et la sensibilisation de tous les fonc-

tionnaires chargés de la mise en oeuvre des programmes de redressement progressif et d'égalité des chances, de manière à favoriser le bon fonctionnement des programmes et la diffusion optimale des données.

Le Sous-comité propose que le gouvernement fédéral veille à ce que le grand public, et plus particulièrement les groupes-cibles, soient renseignés sur les avantages, les droits et les responsabilités qui découlent des programmes de redressement progressif et d'égalité des chances, ainsi que sur la raison d'être de ceux-ci.

(Degré de priorité: mise en oeuvre immédiate)

Résolution découlant de la 2e recommandation
Le Sous-comité propose que soit créé un comité chargé de mettre sur pied une banque de données à l'usage des responsables de tous les programmes de redressement progressif et d'égalité des chances, et que les renseignements qu'elle contiendra servent à sensibiliser le grand public aux avantages de ces programmes facilitant ainsi leur mise en oeuvre.

(Degré de priorité: mise en oeuvre immédiate)

Résolution découlant de la 3e recommandation
Le Sous-comité propose que les minorités ethniques, et plus particulièrement les minorités identifiables, soient reconnues comme groupe-cible dans le cadre des programmes de redressement progressif et d'égalité des chances de la fonction publique, et que des études statistiques soient entreprises en vue de déterminer si ces minorités sont suffisamment représentées au sein de la fonction publique fédérale.

(Degré de priorité: mise en oeuvre immédiate)

Résolution découlant de la 4e recommandation
Le Sous-comité propose que les contrats passés par le gouvernement fédéral avec des entreprises privées renferment des obligations relatives à la mise sur pied de programmes de redressement progressif et d'égalité des chances.

Le Sous-comité propose que le gouvernement fédéral accorde la préférence, dans l'adjudication des contrats, aux entreprises qui ont

adopté, ou ont l'intention d'adopter, des programmes de redressement progressif et d'égalité des chances.

(Degré de priorité: objectif à court terme)

Résolution découlant de la 5e recommandation
Le Sous-comité propose qu'une des conditions préalables à l'octroi de subventions gouvernementales ayant trait à l'emploi, à la formation ou au recyclage dans le secteur privé soit l'établissement de programmes de redressement progressif et d'égalité des chances.

(Degré de priorité: mise en oeuvre immédiate)

Résolution découlant de la 6e recommandation
Le Sous-comité propose que soit créé un comité chargé d'évaluer les programmes de redressement progressif et d'égalité des chances sur les plans de leur efficacité, de la formation qu'ils permettent de dispenser, des répercussions qu'ils ont sur les groupes-cibles, ainsi que de la réaction de ces derniers.

(Degré de priorité: objectif à court terme)

Résolution découlant de la 7e recommandation
Le Sous-comité propose que le gouvernement fédéral effectue une évaluation des programmes de redressement progressif et d'égalité des chances mis en oeuvre par le Conseil du Trésor, le Secrétariat d'État et Emploi et Immigration Canada, et que, après cette évaluation, les programmes soient étendus à tous les ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'à toutes les sociétés d'État.

(Degré de priorité: objectif à long terme)

Rapport du Sous-comité d'examen de la politique culturelle
MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE MULTICULTURALISME

Cette politique doit être mise en oeuvre dans les secteurs suivants:

1. Constitution
2. Égalité socio-économique
3. Langue et enseignement

4. Échanges entre groupes ethnoculturels
5. Sensibilisation de la population par l'entremise des media
6. Caractère englobant de la politique
7. Visibilité de la politique

1. Constitution

L'ordre du jour de la prochaine conférence constitutionnelle devrait comporter l'étude des objectifs de la politique du multiculturalisme, notamment en ce qui a trait aux langues supplémentaires tel qu'il est exposé plus loin dans le présent document, ces objectifs particuliers devant être inclus dans la Constitution au chapitre des droits. La Constitution devrait reconnaître que la culture canadienne est une culture essentiellement pluraliste.

Les débats constitutionnels devraient porter en outre sur la nature et le rôle du Sénat et ce dernier devrait être constitué de manière à refléter les intérêts tant régionaux que culturels de tout le Canada. Chaque province et territoire devrait compter un nombre égal de représentants. Le Sénat devrait devenir un mécanisme efficace en matière de protection des droits provinciaux et culturels.

2. Égalité socio-économique

La politique canadienne de multiculturalisme doit être fondée sur l'égalité, surtout en ce qui a trait aux différents groupes culturels.

Il importe d'accroître sensiblement la portée et le montant des fonds fédéraux versés pour les programmes multiculturels.

Les politiques et pratiques d'embauche et de promotion des secteurs public et privé devraient refléter la composition multiculturelle du Canada afin d'offrir des chances égales à tous et chacun. Les tests et évaluations effectués à des fins d'embauche et de promotion devraient respecter les antécédents culturels et linguistiques de chacun.

On devrait tenir compte de la diversité culturelle canadienne dans toute nomination gouvernementale à des commissions, à des conseils, à des postes dans l'appareil judiciaire, aux organismes gouvernementaux, etc.

La Fonction publique devrait mettre sur pied des programmes d'action positive afin d'équilibrer la représentation des divers groupes culturels canadiens dans ses rangs, et en vue de corriger tout déséquilibre existant actuellement, sans pour autant nuire à l'efficacité.

Il y a lieu de réviser les modalités d'examen et de promotion ainsi que le système des concours des fonctions publiques fédérale et provinciales afin d'assurer que les candidats de toutes origines aient des chances égales de répondre aux critères d'avancement.

Le gouvernement devrait rejeter toute proposition visant à établir les priorités en fonction du principe des "peuples fondateurs". Historiquement, bien des populations autochtones vivaient sur le territoire qui constitue aujourd'hui le Canada avant l'arrivée des Anglais ou des Français; de ce fait, il est incorrect de parler des Anglais et des Français comme des "peuples fondateurs". Nous soutenons fermement l'opinion selon laquelle toutes les populations qui émigrent au Canada deviennent des "peuples fondateurs" au sens moderne du terme, le Canada étant une société dynamique, chaque personne étant appelée à contribuer à son évolution permanente.

3. Langue et éducation

La politique canadienne de multiculturalisme doit reconnaître que tous les Canadiens ont le droit de préserver leur langue ancestrale et de recevoir un enseignement dans cette langue.

On devrait concevoir des programmes afin d'encourager chaque Canadien à apprendre le plus de langues possible.

Les films et les émissions de télévision qui s'appliquent à des communautés particulières devraient porter des sous-titres au besoin.

La production d'émissions de radio dans les langues ancestrales devrait être encouragée à l'échelle nationale et provinciale.

Des conseils consultatifs représentant la collectivité culturelle devraient être créés et chargés de fournir des avis au C.R.T.C., à la Société Radio-Canada, à l'O.N.F., au Conseil de presse et aux autres organismes du secteur des media sur l'à-propos de la programmation.

On devrait faire appel au système scolaire pour diffuser de l'information sur la politique de multiculturalisme et sensibiliser la population à celle-ci. C'est en outre à travers le système éducatif qu'on devrait valoriser l'éclosion d'une culture canadienne distincte.

Il serait possible d'accélérer la sensibilisation des services publics grâce à des programmes de formation en cours d'emploi dispensés de concert avec le système des écoles publiques. (Récemment, la Société Radio-Canada a lancé un projet visant à former des radiodiffuseurs capables de travailler à divers niveaux.)

4. Échanges culturels et unité canadienne

Des programmes d'échanges culturels devraient être établis dans tout le Canada afin de recenser les valeurs culturelles de tous les groupes ethnoculturels et de les intégrer dans une culture canadienne.

Des instituts multiculturels ainsi que des postes d'enseignement et de recherche devraient être établis dans les universités; leur mandat devrait être le plus étendu possible et inclure notamment l'étude des lois, des coutumes, des institutions et des traditions d'autres cultures.

Des programmes d'échanges culturels devraient être organisés au Canada, à l'intention:

a) des étudiants,
b) des dirigeants des divers groupes culturels,
c) des familles.

Les programmes d'échanges culturels établis devraient prévoir des contacts entre les dirigeants multiculturels du Canada et d'autres pays.

On devrait mettre sur pied un programme de sensibilisation au multiculturalisme à l'intention de tous les organismes et de tous les établissements du gouvernement, des établissements et des institutions privés et de tous les groupes ethnoculturels.

5. Programmes de sensibilisation du public par l'entremise des media

La politique canadienne de multiculturalisme exige que l'on

établisse des programmes dans le but d'enrichir et de mettre en valeur la culture canadienne.

L'examen des politiques et des programmes culturels en vigueur dans les autres pays nous permettrait de découvrir des idées et des valeurs nouvelles.

L'entreprise privée pourrait être encouragée à lancer des programmes de sensibilisation.

Les campagnes publicitaires télévisées constituent le meilleur moyen de promouvoir le concept de multiculturalisme et de susciter une prise de conscience de la diversité culturelle de notre société.

Les activités des divers groupes culturels du Canada devraient être regroupées au moyen d'échanges créateurs avec les grands circuits culturels.

Des campagnes publicitaires sur le multiculturalisme doivent être lancées dans tous les grands media et non seulement dans ce qu'on appelle couramment la presse ou les stations ethniques.

6. Caractère englobant de la politique de multiculturalisme

La politique canadienne de multiculturalisme doit viser tous les peuples du Canada, y compris les francophones, les anglophones, les Autochtones et les Inuit.

Chacun des groupes qui peuplent le Canada doit être perçu comme il se perçoit lui-même. Le Canada n'est pas seulement une collectivité formée de "collectivités", mais comprend également des groupes qui se perçoivent eux-mêmes comme des "nations", au sens sociologique du terme et parfois au sens politique (dans le cas des Autochtones notamment). Ces groupes doivent être reconnus pour ce qu'ils sont et on doit les traiter avec respect et les accepter comme tels.

Les dirigeants politiques et gouvernementaux doivent faire savoir à ces groupes que la politique culturelle les englobe et les favorise.

Dans leurs émissions, les media doivent faire savoir que la politique de multiculturalisme vise tous les Canadiens sans exception.

La politique d'immigration doit refléter le caractère pluraliste de la société canadienne et elle doit appuyer les immigrants qui apportent leur culture au Canada. Les agents qui représentent le Canada à l'étranger (ambassadeurs, commissaires, etc.) et les agents d'immigration en particulier devraient être sensibilisés aux réalités culturelles du Canada et à leur tour sensibiliser les éventuels immigrants à ces réalités.

Les ministères, organismes et établissements gouvernementaux actuels devraient être réorganisés afin de mettre en oeuvre de façon efficace la politique de multiculturalisme proposée dans le présent document.

7. Envergure de la politique

Il n'y a qu'une façon d'envisager avec réalisme la mise en oeuvre de cette politique, et c'est de lui donner l'envergure digne d'une politique culturelle nationale. Jusqu'ici le multiculturalisme n'a été accepté que de façon symbolique afin de satisfaire les exigences des "autres" groupes ethniques. Mais il est temps, non seulement pour des raisons démographiques (les "autres" groupes ethniques composeront bientôt près de la moitié de la population canadienne), mais aussi pour des raisons morales, que cette politique acquiert l'envergure et l'importance qui revient à une politique nationale canadienne. En conséquence, nous demandons instamment au gouvernement fédéral:

1. Qu'il réitère la politique de multiculturalisme comme étant la politique culturelle de tous les Canadiens, ce qui était d'ailleurs l'intention première du gouvernement lorsqu'il fit connaître sa politique en 1971, en affirmant que

> *. . . nous croyons que le pluralisme culturel est l'essence même de l'identité canadienne . . . Une politique de multiculturalisme doit s'appliquer à tous les Canadiens sans distinction.*

Le mémoire soumis par le C.C.C.M. au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale soulignait ce qui suit:

> *Nous croyons qu'une culture canadienne authentique ne peut réellement s'exprimer, croître et s'épanouir que dans un environnement multiculturel et que ce n'est qu'en tant*

que société pluraliste que le Canada demeurera l'une des nations les plus civilisées du monde.

2. Qu'il déclare la politique de multiculturalisme comme étant une politique nationale au moyen d'une loi appropriée votée par le Parlement du Canada et mise en application à tous les échelons du gouvernement;

3. Qu'il dote le milieu culturel canadien d'assises théoriques inspirées des principes du multiculturalisme et concrétisées dans un ministère de la Culture; le ministre de la Culture serait assisté d'un comité du Cabinet pour la coordination de toutes les activités culturelles canadiennes.

Le nouveau ministère devrait avoir quatre fonctions distinctes:

Administrer l'aide financière accordée pour toutes les activités ayant trait à la culture et à tous les modes d'expression artistique, y compris la littérature, et faciliter la valorisation de chaque culture faisant partie de la mosaïque canadienne;

Promouvoir et appliquer la Loi des langues officielles, en assurant qu'on dispense des services à la population en français et en anglais, et promouvoir l'enseignement en d'autres langues lorsque le nombre le justifie;

Administrer les programmes touchant les droits de la personne et les rapports raciaux, ainsi que les questions concernant l'immigration et l'établissement des immigrants (en établissant des liens étroits avec les ministères des Affaires indiennes et du Nord et de l'Emploi et Immigration); créer des programmes visant à dispenser aux "anciens" et aux "nouveaux" Canadiens l'instruction et le soutien psychologique dont ils ont besoin pour rapprocher leur situation sociale de celle du reste de la société;

Faire mieux connaître et apprécier toutes les cultures au Canada par l'ensemble des Canadiens, grâce à l'organisation de festivals culturels et au soutien accordé aux arts d'interprétation, aux galeries d'art et aux expositions.

4. Allouer au nouveau ministère de la Culture des fonds suffisants pour ses frais d'exploitation ainsi que ses programmes et projets courants, et ce, afin qu'il puisse réaliser une véritable politique de multiculturalisme;

5. Conclure une entente fédérale-provinciale sur la mise en oeuvre d'une politique de multiculturalisme à l'échelon provincial. Pour ce faire, une conférence des premiers ministres devra aborder la question d'une politique nationale de multiculturalisme;

6. Implanter des bureaux locaux du nouveau ministère de la Culture dans chaque province, lesquels seront chargés de mettre en application la politique fédérale de multiculturalisme et de maintenir la liaison entre les gouvernements;

7. Nommer un commissaire à la culture qui remplirait les fonctions de surveillant et de protecteur des citoyens en ce qui a trait à la mise en oeuvre de la politique canadienne de multiculturalisme;

8. Demander aux bureaux du Gouverneur général du Canada et des lieutenants-gouverneurs des provinces ainsi qu'à leur personnel de jouer un rôle plus manifeste et significatif dans la promotion et la mise en valeur de la réalité multiculturelle.

UN INSTITUT DU MULTICULTURALISME

Le Comité est d'avis que la création d'un institut du multiculturalisme s'impose au Canada pour les raisons suivantes:

1. *Nous avons besoin d'un organe central chargé de recueillir, de coordonner et de diffuser l'information et la recherche*. Voilà en fait la responsabilité première qui reviendrait à l'Institut. Actuellement on déplore un manque de suivi dans la recherche effectuée par les divers organismes, groupes et individus. La recension du matériel existant permettrait en outre d'identifier les domaines de recherche négligés. L'Institut devrait constamment mettre à jour l'information ayant trait aux études théoriques ou autres recherches en cours. Alliée à cette responsabilité d'"avant-garde" face aux travaux théoriques en cours est la tâche d'orienter la recherche vers de nouveaux domaines. Pour mener ces fonctions à terme, il importe de s'assurer que les chercheurs et autres groupes intéressés puissent prendre connaissance de leurs efforts respectifs. À cet égard, l'Institut envisage de susciter un carre-

four d'idées. Il va de soi que le rôle assumé par l'Institut à titre "d'organe centralisateur" garantit néanmoins la liberté académique de chacun.

2. *Il faut sensibiliser davantage les Canadiens à la réalité pluraliste de la société dans laquelle ils vivent.* L'Institut doit adapter la documentation disponible afin de la rendre la plus accessible possible, en faisant appel à l'imprimé et aux media électroniques sous formes de livres, de brochures, de rubans, de diapositives, de films, sans négliger les activités socio-culturelles (telles les conférences). Toutes les mesures proposées jusqu'ici ont pour but de relever le niveau des débats, d'accroître la publication de documents pertinents et de fournir les éléments d'une prise de décision éclairée. Par ailleurs, le Comité y voit l'occasion d'élargir la tribune des discussions sur le multiculturalisme. Nous ne pouvons plus nous permettre de restreindre nos échanges à l'intérieur de milieux restreints déjà convaincus. Le multiculturalisme doit devenir un sujet de préoccupation quotidienne dans les milieux scolaires, universitaires et publics. On doit susciter un échange d'idées et de points de vue dans les universités et partout où se façonnent l'opinion publique et les grandes orientations de notre société.

3. *Il faut ouvrir de nouveaux champs de recherche.* L'Institut doit favoriser la recherche dans des domaines traités de façon insatisfaisante par les organismes et instituts nationaux, régionaux ou ethniques existants; en somme il s'agit de réduire au minimum les dédoublements et chevauchements.

> *L'Institut doit accorder son attention aux questions à caractère national. Cela implique donc qu'on doit aussi procéder à des études pluralistes et comparatives. Il existe plusieurs autres domaines importants auxquels personne ne s'est encore attardé à l'échelon national. L'Institut remplirait donc un rôle de catalyseur dont on a grandement besoin. Un domaine qui est littéralement passé sous silence jusqu'ici est celui de la recherche comparative sur les philosophies et programmes en vigueur à l'étranger[1]. Une telle voie comporte des avantages précieux puisqu'elle permet un échange d'idées et nous fournit l'occasion d'évaluer*

nos propres réalisations et de faire le point sur ce qu'on doit améliorer. Ce secteur de recherche est tout nouveau puisqu'il ne semble nulle part avoir retenu l'attention des chercheurs.

4. *Il importe de contribuer à l'élaboration des grandes orientations publiques ayant trait au multiculturalisme.* L'Institut devrait mettre au point des mécanismes élaborés afin d'analyser les politiques en ce qui a trait au multiculturalisme. Il apparaît opportun de confier à un organisme non gouvernemental les ressources et la capacité d'analyser les effets qu'auraient sur le multiculturalisme certaines mesures que s'apprête à prendre un gouvernement, une entreprise ou un organisme ouvrier. De toute évidence, ce genre de recherche prospective est important lorsqu'un nombre important de domaines font l'objet de décisions influant sur leurs orientations. Le principe qui sous-tend cette fonction de l'Institut au chapitre des politiques publiques, est que le multiculturalisme transcende tout ministère gouvernemental ou domaine d'activité. (L'Institut devrait avoir la responsabilité de mener ce type de recherche sur les grandes orientations adoptées dans le secteur public.)

1. **A Decade of Multiculturalism: A Need for Change, K. Victor Ujimoto, département de Sociologie et d'Anthropologie, université de Guelph, Guelph, Ontario, Canada.**